













# Note de politique generale et analyse financiere du budget 2016

Rue Alphonse Vandenpeereboom, 14 1080 Bruxelles

Tél: 02/412.53.11 - Fax: 02/412.53.53

N° INS: 21012 – Index d'agglomération: BR

# **TABLE DES MATIÈRES**

TABLE DE	ES MATIÈRES	3
1. INTE	RODUCTION	6
1.1.	BASE LEGALE	6
1.2.	CONTENU	7
2. RÉA	ALISATIONS ANTÉRIEURES	8
2.1.	L'ANNEE 2013	8
2.1.1	.1. Département de l'Action Sociale	9
2.1.2	.2. Insertion socioprofessionnelle	10
2.1.3	.3. Troisième et quatrième âges	11
2.1.4	.4. Personnel, organisation et logistique	12
2.2.	L'ANNEE 2014	14
2.2.1	.1. Action Sociale	14
2.2.2	.2. Insertion socioprofessionnelle	14
2.2.3	.3. Troisième et quatrième âges	15
2.2.4	.4. Personnel, organisation et logistique	15
2.3.	L'ANNEE 2015	17
2.3.1	.1. Action sociale	17
2.3.2	.2. Insertion socioprofessionnelle	
2.3.3	.3. Troisième et quatrième âges	18
2.3.4	.4. Personnel, organisation et logistique	19
3. ACT	TIVITÉS ET PROJETS POLITIQUES POUR 2016	20
3.1.	Considerations generales	20
3.2.	ÉVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE	21
3.3.	ACTION SOCIALE	21
3.3.1	.1. Service social	21
3.3.2	.2. Logement et hébergement	22
3.3.3	.3. Politique en matière de santé	23

	3.3.4	4. Médiation de dettes	23
	3.3.5	5. Activités en économie sociale	24
	3.4.	INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE	24
	3.4.1	1. Réorganisation du département ISP	24
	3.4.2	2. Trajet d'insertion	24
	3.4.3	3. Facilitateurs de projet	25
	3.4.4	4. Cellule Études et Formations	25
	3.4.5	5. Cellule Emploi	26
	3.4.6	6. Cellule Article 60	26
	3.4.7	7. Cellule Alphabétisation / Français Langue Etrangère	26
	3.5.	Troisieme et quatrieme ages	27
	3.5.1	1. Résidence Arcadia	27
	3.5.2	2. Maisons Kangourou	27
	3.5.3	3. Services à domicile	27
	3.5.4	4. Centre de rencontre Marie-José	28
	3.5.5	5. Groupe de réflexion « adaptation des services aux seniors étrangers »	28
	3.6.	Affaires civiles	29
	3.6.1	1. Accueil des usagers	29
	3.6.2	2. Cellule Données Usagers	29
	3.7.	Ressources humaines	30
	3.8.	Informatique	31
	3.9.	COMMUNICATION - NOUVEL INTRANET	32
	3.10.	ACQUISITION LOGICIEL BO SECRETARIAT	32
	3.11.	REUNIONS BIMESTRIELLES AVEC L'ADMINISTRATION COMMUNALE	32
4.	ANA	ALYSE FINANCIÈRE	33
	4.1.	Analyse fonctionnelle du service d'exploitation	33
	4.1.1	1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction	33
	4.1.2	2. Recettes et dépenses	35
	4.2.	ANALYSE DU SERVICE D'EXPLOITATION PAR NATURE ECONOMIQUE	68
	4.2.1	1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique	68
	4.2.2	2. Recettes	69
	4.2.3	3. Dépenses	72
	4.3.	ANALYSE DU SERVICE D'INVESTISSEMENT	77

4.3.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction	
4.3.2. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique	
4.4. TABLEAU DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT CUMULES DES BUDGETS INITIAUX DES 3 DERNIERES ANNEES	80
4.5. TAUX DE COUVERTURE DES DEPENSES PAR LES RECETTES PROPRES (TAUX D'AUTONOMIE)	81
5. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON	82
5.1. COMPARAISON PAR NATURE ECONOMIQUE DES RECETTES ET DES DEPENSES PAR RAPPORT AUX MOYENNES REGIONALES (EN POURCENTAGE)	
5.1.1. Recettes d'exploitation	82
5.1.2. Dépenses d'exploitation	
5.2. Comparaison des charges par tete d'habitant	
ANNEXE 1 : CIRCULAIRE BUDGETAIRE	86
ANNEXE 2 : CPAS DE LA RBC - STATISTIQUES RELATIVES AU (E)RIS	97
ANNEXE 3 : ÉVOLUTION DE L'INTERVENTION COMMUNALE	99
ANNEXE 4 : FONDS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT	
ANNEXE 5 : STATISTIQUES DESTINEES A LA TUTELLE	
ANNEXE 6 : NOMBRE DE MEMBRES DU PERSONNEL PAR GRADE	
ANNEXE 7 : CHARGES DE PERSONNEL	
ANNEXE 8 : ORGANIGRAMME DU CPAS	
LISTE DES ABBRÉVIATIONS	112
INFORMATIONS GÉNÉRALES	114
APPROBATION	115

# 1. INTRODUCTION

# 1.1. BASE LÉGALE

La loi du 29 décembre 1988 a apporté, outre les modifications à la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, un renforcement des dispositions relatives à l'information sur la politique menée par les CPAS.

L'article 88 a été complété, en son paragraphe 1er, comme suit :

« Le conseil de l'action sociale arrête chaque année, pour l'exercice suivant, le budget des dépenses et des recettes du centre et de chaque hôpital placé sous sa gestion ». Une note de politique générale ainsi que le rapport, visé à l'article 26bis, par. 5, sont joints à ces budgets.

#### Article 26bis, par. 5 prescrit:

« Le Comité de concertation veille à ce qu'il soit établi annuellement un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du centre public d'action sociale et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre. »

Le nouveau paragraphe 3 de l'article 88 est ainsi rédigé :

« Le projet de budget ainsi que la note de politique générale y afférente ou le projet de modification budgétaire ainsi que la note explicative et justificative y afférente, établis par le centre public d'action sociale, seront remis à chaque membre du conseil de l'action sociale au moins sept jours francs avant la date de la séance au cours de laquelle ils seront discutés. »

# 1.2. CONTENU

Selon l'exposé des motifs de la loi du 29 décembre 1988, la note de politique générale contient « des précisions sur l'affectation des montants prévus aux principaux postes budgétaires tant du service ordinaire (exploitation aujourd'hui) que du service extraordinaire (service d'investissement aujourd'hui). Il serait, de plus, hautement souhaitable que cette note soit également considérée comme le commentaire concret d'un programme annuel qui s'insère dans un plan pluriannuel entériné par le conseil du CPAS ».

En annexe à leur circulaire du 2 juillet 1992, les Ministres compétents du Collège réuni de la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale, partant d'un projet décrit par l'Union des Villes et Communes, ont proposé un canevas afin de guider les CPAS dans l'élaboration de la note de politique générale.

Dans la brochure CPAS PLUS n° 6-7 de juin-juillet 1990, la note de politique générale est ainsi décrite :

« C'est une note, c'est-à-dire un commentaire sommaire, un éclaircissement sur le budget, qui traite de politique, c'est-à-dire l'ensemble des activités ou des affaires traitées par le CPAS.

De manière générale, c'est-à-dire l'essentiel par opposition à l'accessoire.

En d'autres termes, la note de politique générale a pour objectifs :

- de permettre une meilleure compréhension par les conseillers du CPAS et par les conseillers communaux des centaines de chiffres alignés les uns après les autres;
- de commenter les axes principaux des dispositions budgétaires;
- de faire des comparaisons sur plusieurs années et de suivre ainsi toute l'évolution;
- d'éviter aussi que certains ne donnent des interprétations erronées qui deviennent souvent des leitmotive préjudiciables aux CPAS. »

# 2. RÉALISATIONS ANTÉRIEURES

# 2.1. L'ANNÉE 2013

L'année 2013 a vu l'installation d'un nouveau conseil de l'action sociale suite aux élections communales d'octobre 2012. Tout comme au niveau communal, une nouvelle majorité s'est installée au CPAS. Si pour les missions de base du CPAS, ce nouveau conseil s'engage dans une certaine continuité des actions et projets menés précédemment, il va cependant insister sur certains aspects nouveaux. Ces aspects tendent vers une amélioration des conditions dans lesquelles les actions du CPAS vont pouvoir se développer. Cela s'est concrétisé en 2013 par :

- proximité et contact avec les travailleurs dans tous les secteurs d'activités du centre : rencontres sur les lieux de travail, présence aux évènements organisés, écoute des besoins exprimés ;
- recherche de nouveaux locaux pour désengorger les locaux sur-occupés ;
- renforcement de la politique de formation et d'intervision des membres du personnel ;
- lancement de groupes de réflexion et de travail notamment dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle ;
- analyse des résultats de l'enquête sur l'agressivité au sein du CPAS : écoute sur le terrain et lancement de pistes d'actions concrètes pour diminuer ce phénomène inquiétant;
- demande d'études externes pour les projets liés au 3ème âge et à l'aide médicale ;
- demande de révision de certaines lignes de conduite, notamment dans les domaines de l'éthique, la médiation de dettes et des fonds en matière d'énergie;
- réflexion sur la place du CPAS dans les coordinations se déroulant sur la commune : création d'une coordination dans le domaine de la santé, de l'alphabétisation et de l'aide individuelle en bonne synergie avec les coordinations lancées par la CLES;
- redynamisation des projets d'économie sociale.

Les différentes réalisations concrètes de 2013 regroupées par thématique se trouvent ci-dessous.

# 2.1.1. Département de l'Action Sociale

- Nouvelle répartition des assistants sociaux en chef. Mise en place d'une tournante pour harmoniser les pratiques professionnelles au sein des différents secteurs, mieux favoriser le partage d'informations et créer une nouvelle dynamique professionnelle;
- Harmonisation des horaires d'accès du CPAS aux usagers afin que ceux-ci bénéficient d'un service identique quelle que soit leur antenne sociale;
- Organisation de deux Journées Energie sur les trucs et astuces pour consommer moins et mieux l'énergie ;
- Participation de notre Centre à la signature d'un protocole de lutte contre les marchands de sommeil et les logements insalubres avec la Commune et la Zone de Police ;
- Organisation par l'antenne Gosselies d'une journée festive pour son public, dans le cadre de la fête annuelle du quartier Heyvaert ;
- Participation de la cellule de Prévention en Énergie à la Fête de la Nature, au Château du Karreveld, en collaboration avec le service Énergie de la commune ;
- Réorganisation de la cellule Alphabétisation : le Bureau d'Aide à l'Écriture et aux Langues a été rebaptisé cellule Alphabétisation. Cette cellule a été renforcée et relocalisée dans les locaux situés rue des Ateliers.
   Quant aux cours, ils sont dispensés au sein de l'Institut Edmond Machtens ;
- Création de la Cellule Lutte contre la Fracture numérique qui a pour mission de gérer les espaces numériques du Centre et d'y organiser des séances d'initiation à l'outil informatique et à l'Internet ;
- Nouvelle répartition des rues de Molenbeek dans les différents secteurs afin de mieux répartir le nombre de dossiers par antenne sociale ;
- Poursuite de la politique de proximité dans les quartiers : achat d'un bâtiment sis rue de l'Indépendance afin d'y héberger l'antenne sociale du quartier ;
- Maintien de la politique développée pour la participation des usagers à des activités culturelles et sportives, dans le cadre du Fonds pour l'Épanouissement Social, Sportif et Culturel;
- Renforcement du nombre d'assistants sociaux afin de permettre de diminuer la charge de travail des assistants sociaux en première ligne ;
- Poursuite de la politique de santé par la cellule Coordination Santé ;
- Développement de lignes de conduites en matière d'action sociale et poursuite des travaux entamés.

# 2.1.2. Insertion socioprofessionnelle

- Intégration d'un maximum de personnes bénéficiant du revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente dans le trajet d'insertion sociale;
- Responsabilisation des usagers impliqués dans un processus d'insertion socioprofessionnelle, notamment en ce qui concerne leur présence aux rendez-vous avec leurs conseillers ISP;
- Poursuite de la politique d'activation via l'intensification de la politique Article 60 ;
- Mise sur pied d'une collaboration étroite entre le CPAS et l'antenne locale d'Actiris par le biais du projet FSE Activation pour les travailleurs Article 60 en fin de contrat;
- Maintien de la politique en matière d'économie sociale et de son quota ; recours contre l'Etat belge avec huit autres CPAS contre la diminution des quotas de travailleurs Article 60 en économie sociale ;
- Réflexion sur la vision et détermination de la politique en matière d'insertion socioprofessionnelle :
  - o renforcement de la cohésion du travail en première ligne (aide sociale) et la deuxième ligne (facilitateurs de projet)
  - o désignation d'un prospecteur d'entreprises propre au CPAS
  - renforcement des liens de travail avec Actiris (via le projet Maison de l'Emploi sur Molenbeek et au travers du travail en réseau avec d'autres CPAS par l'intermédiaire du comité directeur de l'AVCB)
  - o développement d'une brochure d'information à destination des partenaires externes
  - o poursuite du développement de la validation des compétences
  - o conventions avec de nouveaux partenaires en matière d'insertion professionnelle
  - o réflexion sur une approche plus collective dans le domaine de l'ISP, complémentaire aux interventions individuelles
  - réflexion sur la politique de formation des travailleurs Article 60 : au-delà d'un socle commun de formations pour tous (formation en langues par exemple) des formations par secteur d'activités (bâtiment, nettoyage, bureautique,...)
- Participation à un débat concernant les jeunes et la pauvreté, organisé par la Commission Communautaire Commune.

# 2.1.3. Troisième et quatrième âges

- Organisation d'un Jobday spécial Infirmiers au sein de la Résidence Arcadia ;
- Organisation d'une conférence sur « La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées » en collaboration avec l'asbl Alzheimer Belgique ;
- Organisation des barbecues annuels de la Résidence Arcadia et du Centre de Rencontre Marie-José;
- Organisation des Journées Portes Ouvertes de la Résidence Arcadia pour des rencontres avec des professionnels du secteur du troisième âge ainsi que les familles des résidants et les habitants du quartier.
   Au programme : visites guidées de l'institution et une exposition des œuvres d'art et de photographies réalisées par les résidants ;
- Travaux et réaménagements à la Résidence Arcadia :
  - o travaux d'aménagement de la salle de séjour de l'aile psycho-gériatrique
  - o remplacement de deux ascenseurs
  - o attribution du marché public pour la réalisation d'une nouvelle salle de fêtes ainsi que la construction d'une nouvelle entrée
  - o étude pour l'aménagement des couloirs et espaces collectifs d'Arcadia pour créer une ambiance plus accueillante et pour en faire un vrai lieu de vie
- Poursuite du projet de logements Kangourou travaux de rénovation des façades ;
- Travaux de rénovation de cinq appartements sociaux de la Vieillesse Heureuse ;
- Développement d'un plan marketing pour la Résidence Arcadia, notamment pour ce qui concerne l'accueil de personnes âgées au profil plus dépendant, nécessitant plus de soins ;
- Analyse financière et de viabilité des formes de logement alternatives pour personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile des personnes valides (flats résidences, logements assistés).

# 2.1.4. Personnel, organisation et logistique

- Création d'une cellule Données Usagers dans le cadre de la décharge du travail administratif pour les assistants sociaux; en effet, la surcharge de travail serait l'un des facteurs principaux suscitant des réactions agressives de la part de certains usagers, selon l'enquête qui a été menée;
- Labellisation AnySurfer du site Internet de notre CPAS. Label qui indique que le site web est accessible à tous, notamment aux personnes possédant un déficit visuel;
- Présence et mise en place du positionnement de notre CPAS sur les médias sociaux Facebook et LinkedIn pour informer le grand public sur nos activités et offres d'emploi;
- Organisation d'un Jobday à l'attention des candidats assistants sociaux ;
- Dans le cadre de la prévention et protection au travail, enquête par une société externe sur la charge psychosociale et ses risques;
- Examens de recrutement et promotion :
  - Secrétaire administratif
  - Directeur-adjoint social
  - o Travailleur social en chef (à deux reprises)
  - Coordinateur stewards
- Examen de promotion : Chef de division juridique ;
- Examens de recrutement :
  - Travailleur social
  - 1<sup>er</sup> Conseiller Finances
- Travaux :
  - o réparations des toitures et travaux de chauffage/vannes thermostatiques sur le site Maritime
  - o travaux de réaménagement de bureaux et création de salles de réunion au Siège central
- En ce qui concerne les services financiers du Centre :

- o en collaboration avec une société externe, finalisation des procédures de travail en vue d'accélérer la récupération des interventions du Centre auprès de l'État
- o poursuite du travail de rattrapage de récupération de sommes antérieures auprès de l'État belge et poursuite de la diminution de sa dette envers le Centre
- o clôture du compte 2012 endéans les délais prévus par la loi
- o migration vers un nouveau logiciel de comptabilité (Pégase Compta)
- Poursuite de l'augmentation de l'efficacité en matière de marchés publics ;
- Suivi des dossiers d'installation de panneaux solaires et de cogénération du Relais et de la Résidence Arcadia dans le cadre du plan triennal d'investissement régional (projets d'utilisation rationnelle d'énergie);
- Création d'un règlement d'ordre intérieur du Comité de Prévention et Protection au Travail;
- Via la représentation de la Conférence des Présidents et Secrétaires des CPAS, participation à l'élaboration des arrêtés d'exécution dans le cadre de la charte sociale via le Comité C.

# 2.2. L'ANNÉE 2014

#### 2.2.1. Action Sociale

- Mise en place dans les antennes sociales du CPAS des « premiers rendez-vous administratifs » pour les nouvelles demandes d'aide sociale, gérés par la cellule Données des Usagers ;
- Mobilisation importante de la cellule Aide Médicale Urgente (AMU) vu l'occupation par des illégaux d'un squat boulevard Léopold II;
- Organisation d'une Journée Énergie sur les trucs et astuces pour consommer moins et mieux ;
- Organisation d'une soirée thématique sur « Médecine générale, santé mentale et urgence sociale » en partenariat avec le réseau HERMESplus ;
- 25<sup>ième</sup> anniversaire de la maison d'accueil Le Relais ;
- Renforcement de la cellule Coordination sociale ;
- Mise en place du projet Pro-Kids Molenbeek pour notamment sensibiliser aux droits de l'enfant ;
- Adaptation de l'organisation en vue de l'accueil des personnes exclues du régime chômage début 2015.

# 2.2.2. Insertion socioprofessionnelle

- Modifications au sein du département de l'Insertion socioprofessionnelle : l'accès aux formations qualifiantes, création de filières d'emploi-formation ;
- Tour en bateau avec les travailleurs Article 60 internes et externes afin d'échanger et débattre avec le Président ;
- Animations collectives de la cellule Emploi sur le contrat de travail, comment se présenter à un entretien d'embauche,...

# 2.2.3. Troisième et quatrième âges

- Finalisation des travaux de rénovation à l'accueil de la Résidence Arcadia et début des travaux à la salle des fêtes ;
- Campagne promotionnelle de la Résidence Arcadia : création d'un nouveau logo et d'une nouvelle brochure ;
   création d'un site web ;
- Désignation d'une personne de référence « démence » à la Résidence Arcadia ;
- Participation à la Semaine de la Santé destinée aux personnes de plus de 50 ans ;
- Organisation de dîners de Noël à la Résidence Arcadia et au Centre de Rencontre Marie-José;
- Engagement d'un médecin coordinateur et d'une infirmière coordinatrice ;
- Organisation du barbecue annuel du Centre de Rencontre Marie-José.

# 2.2.4. Personnel, organisation et logistique

- Installation d'une borne informatique à l'accueil du siège central pour la délivrance d'attestations ;
- Installation d'un distributeur de tickets à l'accueil de l'antenne Historique ;
- Examens de promotion :
  - o Chef de division juridique;
  - o Travailleur social en chef;
- Mise en place d'une charte de mobilité interne ;
- Organisation de la seconde édition du Jobday Assistants Sociaux ;
- Détermination d'une stratégie de gestion et de valorisation du patrimoine immobilier du CPAS;
- Établissement et exécution d'un plan d'action suite à l'analyse des risques psychosociaux, avec notamment les actions et mesures suivantes :
  - o Engagement d'un psychologue au sein du département RH ;

- o Renfort du personnel aux services Médiation et Gestion de Dettes et cellule Art. 60 ;
- o Renfort d'assistants sociaux de première ligne;
- Désignation de deux stewards en chef, formation de 4 demi-journées sur les règles d'or de l'accueil organisée avec Bruxelles-Formation;
- Création du club RH 3 réunions organisées avec trois thèmes différents : la nouvelle loi sur le statut unique et son impact au CPAS, la mobilité interne et la gestion des absences ; la gestion du stress et prévention du burn-out ; questions-réponses en vue de l'élaboration des Plans de Formation Individuels ;
- o Modification de la procédure relative au registre des faits de tiers ;
- O Développement et suite des formations sur la gestion de l'agressivité et plans de formations spécifiques pour les nouveaux collaborateurs.
- Adaptation de l'organigramme.

# 2.3. L'ANNÉE 2015

#### 2.3.1. Action sociale

- Mesures dans le cadre des fins de droit aux allocations d'insertion (exclusions du chômage)
- Déma-R-âges : reprise des activités par Amphora
- Projet Budget Malin
- Journée sur la Précarité infantile le 20 avril et groupe d'échanges sur la pauvreté infantile
- Suite du projet Pro-Kids
- Participation au projet de Fedasil (réinstallation de réfugiés)
- Organisation d'une Journée Énergie Enfants et d'une Journée Énergie sur les trucs et astuces pour consommer moins et mieux
- Participation au colloque « le logement à Bruxelles : quel accès pour les sans-abri ? »
- Participation au projet Housing First
- Désignation d'une assistante sociale logement
- Politique de santé: groupe de travail réflexion sur des propositions d'économies
- Collaboration au projet « Trace the Face » de la Croix-Rouge
- Participation au projet MIRIAM Empowerment (c'est-à-dire l'autonomisation) de femmes en situation de monoparentalité bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou de son équivalent en aide sociale
- Journée mondiale de lutte contre la pauvreté : participation au forum bruxellois de lutte contre la pauvreté
- Etude des pics de fréquentation et du temps d'attente moyen dans les antennes Osseghem et Historique

# 2.3.2. Insertion socioprofessionnelle

- Projet Jobility: modules 1, 2 et 3
- Convention entre le CPAS et le SPP IS : activation sociale PIIS Alpha/FLE
- Organisation de cours de rattrapage pendant l'été pour les élèves de l'enseignement secondaire
- Partenariat avec la Maison de l'Emploi : participation à des groupes de découvertes et d'échanges
- Cellule Alphabétisation : mise en place d'un atelier de prévention par le service Médiation de Dettes
- Cellule Article 60 : développement d'un monitoring (art. 60 classiques et économie sociale) en collaboration étroite avec le SRH et le département Finances

# 2.3.3. Troisième et quatrième âges

- Réorganisation du département de services résidentiels et non résidentiels aux personnes âgées
- Professionnalisation des soins à la Résidence Arcadia (procédures)
- Visite d'une maison Kangourou par le cabinet du Ministre Pascal Smet
- Visite d'un groupe d'aides-soignantes et infirmières turques et d'une école turque à la Résidence Arcadia
- Rénovations dans la Résidence Arcadia : salle des fêtes, couloir au 1<sup>er</sup> étage, renouvellement de la chaufferie, installation d'une cogénération et de panneaux solaires
- Equipement des chambres de la Résidence Arcadia par des télévisions à écrans plats
- Résidence Arcadia : installation d'une borne musicale Mélo
- Résidence Arcadia : mise en portefeuille de 4 lits MR afin de prévenir une éventuelle suppression du financement de ces lits
- Représentation « Un Pont entre Deux Mondes » à La Monnaie par la chorale de la Résidence Arcadia
- Signature d'un protocole de collaboration entre la police et le parquet en cas de disparition de seniors atteints de démence
- Organisation de dîners de Noël à la Résidence Arcadia et au Centre de Rencontre Marie-José
- Organisation du barbecue annuel du Centre de Rencontre Marie-José
- Marché de Noël à la Résidence Arcadia

# 2.3.4. Personnel, organisation et logistique

- Signature par le CPAS de la convention (quadripartite) sollicitant l'accompagnement financier de la Région
- Nouvelle formule pour la réception du Nouvel An de 2015
- Gestion électronique des documents étude des besoins
- Personnel d'entretien mis à l'honneur à l'occasion de la journée du nettoyage le 22 juin
- Départ à la pension du Receveur recrutement d'un nouveau Receveur
- Organisation d'un examen de promotion et de recrutement de travailleur social en chef
- Nouveau système de support par tickets au helpdesk informatique
- Appel à candidatures et désignation de trois personnes de confiance supplémentaires
- Visite des délégations de Mokrisset et de M'Bour

# 3. ACTIVITÉS ET PROJETS POLITIQUES POUR 2016

# 3.1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

L'avant-projet de budget 2016, deuxième année du plan d'accompagnement financier sollicité par les autorités communales, et auquel les autorités du Centre se sont également jointes par la signature de la convention, s'inscrit bien dans la lignée des efforts budgétaires souhaités, tout en tenant compte d'une part des nouveaux éléments socio-économiques intervenus durant l'exercice 2015 et d'autre part du souci de maintenir l'ensemble et la qualité des services offerts aux citoyens de notre commune, le tout avec un personnel performant et motivé.

Ainsi l'avant-projet de budget 2016 maintient l'ensemble des services offerts au citoyen. Un renfort en personnel de 4 unités temps plein viendra principalement renforcer le service social de première ligne du Centre, qui a dû prendre en charge, dès les premiers jours de l'année 2015, les personnes ayant perdu leurs allocations d'insertion.

Selon toute vraisemblance, notre commune sera invitée à participer au plan de répartition des demandeurs d'asile. Dès que notre Centre aura été saisi officiellement de la demande et que les modalités pratiques seront clairement définies et connues, notre Centre s'acquittera sans hésitation des missions qui lui seront confiées.

L'année 2016 verra également la poursuite de la participation du Centre dans divers projets, tels que EKLA (kots étudiants), Myriam (suivi de femmes seules avec enfants), Lemaire (flats services), Housing First (approche sociale multidisciplinaire), visant à offrir certaines solutions pour le public cible concerné par ces projets.

En matière de réinsertion socio-professionnelle, un quota de mises au travail via l'article 60§7 de la loi organique des CPAS sera maintenu avec une réorientation marquée de l'approche de cette mise au travail dans le fait d'accentuer encore plus les acquis professionnels du stagiaire. De son côté, la cellule *Etudes et formations* continuera l'accompagnement de nos jeunes de moins de 25 ans dans la réussite d'études de plein exercice.

Enfin, l'exercice 2016 sera une année de concrétisation des investissements en matière d'aménagement et rénovation des bâtiments, rue de l'Indépendance et de l'antenne Maritime.

# 3.2. ÉVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE

Pour l'exercice 2015, les prévisions en matière de bénéficiaires du revenu d'intégration et de son équivalent en aide sociale se basaient sur 4.200 bénéficiaires du RIS et 1.100 bénéficiaires de l'aide sociale équivalente.

Au mois d'août 2015, le Centre comptait 4.528 bénéficiaires du Revenu d'intégration et 1.069 bénéficiaires de l'aide sociale équivalente.

Le Centre a enregistré une augmentation de + 7,8 % des titulaires du revenu d'intégration (+9,4% au niveau national pour la même période).

L'aide sociale équivalente demeure, quant à elle, totalement dans les prévisions.

Ainsi, 4.600 bénéficiaires du RIS et 1.100 bénéficiaires de l'aide sociale équivalente ont été prévus pour l'exercice budgétaire 2016.

Le Centre comptait 1.153 titulaires de l'aide médicale urgente au mois de janvier 2015. Le nombre de titulaires de l'AMU s'élevait à 1.180 au mois d'août 2015, soit +2,3%.

# 3.3. ACTION SOCIALE

#### 3.3.1. Service social

Le service social se doit de traiter les demandes des usagers dans les délais légaux, tout en devant faire face à une législation de plus en plus complexe.

Dans ce nouveau contexte budgétaire, nous tenterons cependant de diminuer le nombre de dossiers traités hors délais, afin de répondre aux prescrits légaux, à savoir endéans un délai de 30 jours, pour le traitement de la demande (article 21 de la loi du 26/5/2002). En effet, les retards dans le suivi des dossiers peuvent être sources d'agressivité de la part des usagers ainsi qu'entraîner des condamnations par le tribunal du travail, voire des sanctions du SPP Intégration Sociale.

# 3.3.2. Logement et hébergement

#### Le Relais et logements de transit

Le Relais demeure le fer de lance de notre action en faveur des personnes sans-abris. Maison d'accueil agréée par la Commission Communautaire Commune (COCOM), elle s'inscrit dans une démarche de resocialisation de la personne.

Cette perspective éducationnelle (mise à profit du temps de l'hébergement pour ré-acquisition des comportements adéquats, interdiction d'alcools et de stupéfiants ...) a été renforcée par l'utilisation régulière des logements de transit (rue Vandenboogaerde 61, gérés par l'agence immobilière sociale la MAIS) comme sas (maintien d'un accompagnement ...) entre structure d'accueil et logement autonome.

#### **Changement de paradigme : Housing First**

En 2016, le CPAS poursuivra sa collaboration avec les asbl Smes-B et Infirmiers de Rue, associations porteuses du projet en Région bruxelloise de ce qu'elles décrivent comme la « sortie immédiate de la rue par le logement permanent, sans passer par la case réadaptation ».

#### Réinstallation des réfugies

Le CPAS poursuit sa participation, avec Fedasil (et l'asbl Convivial), à l'opération de réinstallation des réfugiés directement à partir des pays d'origine. Deux appartements de la rue Vandenboogaerde sont dédiés à l'opération.

#### Actions diverses et suivi

Une assistante sociale s'occupe désormais à temps plein :

- de la sensibilisation des collègues du Service Social Général aux questions de la qualité des logements et de la réglementation;
- de la « revitalisation » de notre convention avec la Société Immobilière de Service Public (SISP) Le Logement Molenbeekois ;

- du suivi de la convention consacrée prioritairement à la lutte contre les marchands de sommeil entre la Commune, la Zone de police Bruxelles-Ouest et le CPAS;
- de collaborer de manière plus fluide avec la MAIS;
- des contacts préparatoires au projet Community Land Trust.

# 3.3.3. Politique en matière de santé

Dans un contexte économique difficile, le Centre a évalué en 2015 sa politique actuelle d'accès aux soins tout en veillant au suivi des actions déjà mises en place ou envisagées afin de lutter contre les mésusages. A cette fin un groupe de travail a été mis en place et a remis des premières propositions d'économies qui doivent encore être étudiées. Pour rappel les actions déjà entreprises sont:

- la responsabilisation des usagers quant à leur consommation par le maintien de la politique existante d'une part et par une collaboration plus poussée encore avec la Conférence des Présidents et Secrétaires des CPAS (liste commune médicaments D);
- la poursuite et le renforcement du contrôle proactif des factures pharmaceutiques et médicales ;
- une rupture possible de certaines conventions avec des praticiens et/ou pharmaciens en cas d'abus avérés.

#### 3.3.4. Médiation de dettes

En 2016, le service Médiation de Dettes continuera, grâce au maintien des fonds énergie, à consolider ses objectifs. Il assurera sa mission légale visant la médiation amiable de l'endettement des usagers et, le cas échéant, l'apurement de dettes, complétant ainsi l'action de guidance budgétaire. Le service évaluera également la possibilité d'organiser ou de sous-traiter des ateliers de prévention accessibles au public du CPAS et des actions ludiques et pédagogiques pour sensibiliser les usagers endettés.

#### 3.3.5. Activités en économie sociale

Le CPAS créera en 2016 un centre de soutien à l'économie sociale en regroupant diverses initiatives d'économie sociale dans un même pôle, sur le site de la rue Vandenboogaerde.

Ce pôle comprendra les sociétés coopératives à responsabilité limitée à finalité sociale Greenworks (entretien d'espaces verts et rénovation de façades), A Vos Services (titres-services) et l'asbl Amphora.

# 3.4. Insertion socioprofessionnelle

# 3.4.1. Réorganisation du département ISP

Le département ISP (insertion socioprofessionnelle) fera l'objet d'une profonde réorganisation en 2016. Les axes principaux de cette réorganisation seront :

- une approche collective du dossier : du travailleur social à l'accompagnateur ;
- la formation et la guidance des travailleurs Article 60 afin d'améliorer leur accessibilité au marché du travail;
- l'intégration de la cellule Alphabétisation au département ISP.

# 3.4.2. Trajet d'insertion

Le CPAS a mis en œuvre depuis mai 2010 un trajet d'intégration sociale structuré et individualisé, axé sur l'insertion socioprofessionnelle (ISP). L'objectif est d'augmenter le taux de participation et d'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente. Les initiatives prises par le CPAS visent une insertion durable du public sur le marché du travail.

Plus de 65% des titulaires d'aide sont intégrés dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Ce résultat est le fruit d'un travail collectif au sein des services sociaux parce qu'il nécessite une grande collaboration interservices. Elle est rendue possible par :

- l'actualisation continue des lignes de conduites pour chaque étape du trajet (détermination du projet professionnel, suivi des études ou d'une formation qualifiante, recherche d'emploi, mise à l'emploi notamment en application de l'article 60§7 de la loi organique);
- un effort permanent d'harmonisation des procédures entre les différents services concernés (le Service Social Général et les services ISP) ;
- un effort permanent pour professionnaliser les services ISP: par le recrutement de travailleurs sociaux avec des profils ciblés d'une part et par la formation continue et spécialisée d'autre part.

Pour le surplus, est également prévu en 2016 une meilleure connaissance et une activation du réseau ISP existant autour du CPAS par des échanges, visites, réunions de coordination, projets communs, etc.

# 3.4.3. Facilitateurs de projet

Les facilitateurs de projet ont un rôle important dans le trajet d'insertion. En effet, leur mission est de déterminer un projet professionnel avec les personnes tenues de démontrer leur disposition au travail et ce, après avoir identifié et remédié à tout élément susceptible d'entraver le processus d'insertion socioprofessionnelle. A cette fin, toutes les ressources de l'individu sont mobilisées : compétences acquises et aspirations personnelles. Après avoir établi avec la personne concernée un bilan socioprofessionnel et un projet professionnel réaliste et réalisable, le facilitateur l'oriente vers le dispositif le plus adéquat : soit vers la cellule Emploi, soit vers la cellule Études et Formations.

#### 3.4.4. Cellule Études et Formations

La cellule Études et Formations a pour mission d'informer, d'accompagner et de suivre les bénéficiaires d'un revenu d'intégration ou d'une aide sociale équivalente dans leur parcours d'études ou de formation. L'objectif visé est qu'ils obtiennent un diplôme, un certificat ou une attestation qui soit valorisable sur le marché de l'emploi. En permettant ainsi de réduire la distance vis-à-vis du marché de l'emploi, cette mission constitue un investissement direct au bénéfice des usagers.

# 3.4.5. Cellule Emploi

La cellule Emploi a pour mission d'informer, d'accompagner et de suivre les bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente dans leur recherche active d'emploi. Pour ce faire, elle leur offre des outils adéquats pour qu'ils atteignent un certain degré d'autonomie pour rechercher un emploi et obtenir une place durable sur le marché du travail.

#### 3.4.6. Cellule Article 60

En 2016, la cellule Article 60 se consacrera essentiellement, au-delà du remplacement des travailleurs terminant leur contrat, à améliorer le qualitatif.

En effet, l'effort portera sur la sensibilisation des partenaires (bénéficiaires de mise à disposition).

Sensibilisation quant au sens même de la disposition Article 60, à savoir l'insertion professionnelle avant tout et non des travailleurs bon marché dont on attend immédiatement le même rendement qu'un autre collaborateur. La finalité demeure le marché du travail et non le régime du chômage.

D'un autre côté, la cellule sera attentive à respecter le montant des enveloppes budgétaires attribuées au Centre suite à la régionalisation de la matière.

# 3.4.7. Cellule Alphabétisation / Français Langue Etrangère

Etant donné que la méconnaissance du français est généralement un frein à la poursuite du parcours d'insertion, la cellule Alphabétisation continuera à dispenser des cours de langues à nos usagers.

# 3.5. TROISIÈME ET QUATRIÈME ÂGES

#### 3.5.1. Résidence Arcadia

Nous poursuivons nos efforts pour améliorer l'image de la Résidence Arcadia. Ces efforts devraient porter leurs fruits et permettre d'augmenter le taux d'occupation des lits MRS.

Par ailleurs, le recrutement en 2014 du médecin coordinateur et de l'infirmière coordinatrice, ainsi que le nouvel organigramme des services, ont permis une professionnalisation accrue.

# 3.5.2. Maisons Kangourou

Le CPAS a transformé deux propriétés du Centre en habitations collectives intergénérationnelles, appelées maisons Kangourou : la première en 2010 et la seconde en 2011.

Le projet, basé sur les principes de solidarité et d'entraide, propose à huit personnes âgées une place dans une structure alternative à la maison de repos, et ce, en réponse aux objectifs de l'époque du Protocole 3 de l'INAMI. Cette initiative d'hébergement alternatif offre également à deux familles monoparentales un logement dans une habitation agréable à moindre coût. Ces familles apportent un sentiment de sécurité aux résidents plus âgés.

Un assistant social coordonne le projet et assure un suivi social régulier avec les résidents. Il est également disponible pour la mise en place, si nécessaire, d'un réseau d'aide pour les personnes âgées.

#### 3.5.3. Services à domicile

Face à la constante augmentation du vieillissement démographique, les politiques de maintien à domicile sont en plein essor.

Notre CPAS est actif au sein de la plateforme Aidants proches qui vise la reconnaissance du statut d'aidant proche et le soutien de celui-ci. Le CPAS poursuivra cette action en 2016.

Sur le plan local et pour répondre de manière adéquate aux besoins de sa population, le CPAS de Molenbeek a adopté une politique proactive de maintien à domicile qui s'est traduite par l'élargissement de son champ d'action. Attentif à son rôle de proximité et fort de son expérience, il a développé notamment un service de courses et de repas à domicile.

#### 3.5.4. Centre de rencontre Marie-José

L'initiative rencontre toujours un franc succès et répond à un réel besoin, raison pour laquelle il sera étudié la possibilité d'ouvrir un centre de ce type à la Résidence Arcadia et dans le bas de la commune, ce dernier dans la perspective d'une approche multiculturelle.

# 3.5.5. Groupe de réflexion « adaptation des services aux seniors étrangers »

Le groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises a déterminé deux axes :

- une enquête de terrain (entretiens semi-directifs à domicile) pour mieux cerner besoins et attentes de ces aînés ;
- une réflexion sur les modifications éventuelles à apporter à la Résidence Arcadia (et son fonctionnement) pour assurer un accueil optimal de ces publics.

# 3.6. AFFAIRES CIVILES

### 3.6.1. Accueil des usagers

Le service Accueil est le premier lieu de contact des usagers avec le CPAS. Il assure une médiation essentielle entre l'institution et les usagers rarement familiers des procédures administratives. Il contribue à améliorer la satisfaction des usagers et à lutter contre l'agressivité à l'encontre des membres du personnel de première ligne en établissant des relations sociales avec les citoyens.

L'Accueil remplit également une fonction administrative de première ligne en remettant des attestations et cartes médicales, mais aussi en collectant les documents administratifs des usagers qui sont ensuite transmis aux services sociaux et administratifs concernés.

# 3.6.2. Cellule Données Usagers

Afin d'optimaliser la gestion des dossiers sociaux, la cellule Données des Usagers (CDU) se charge de l'encodage complet des informations administratives de l'usager. Cet encodage est effectué dès l'ouverture du dossier de l'usager au moyen des documents fournis par celui-ci et des informations issues de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS).

Pour ce faire, un premier entretien avec l'usager est organisé par un assistant social de la CDU pour collecter toutes les données administratives nécessaires au traitement du dossier. Ce premier entretien vise à décharger l'assistant social du Service Social Général qui recevra ensuite la demande de l'usager et qui pourra se focaliser davantage sur l'aspect social en faisant abstraction des tâches administratives qui lui incombaient précédemment.

Afin de préserver l'équité quant au traitement des dossiers, la cellule se charge des dossiers de permanence sociale sur base des mêmes critères que le premier rendez-vous.

La CDU accorde une attention particulière au traitement des mutations reçues de la BCSS lesquelles permettent de vérifier la légitimité des aides accordées aux usagers. Les aides accordées sont ainsi adaptées ou retirées en fonction du changement de la situation administrative de l'usager (obtention nationalité, demande asile, déménagement, ordre de quitter le territoire,....); ceci en étroite collaboration avec le Service Social Général.

L'année 2016 verra l'extension des actions déjà menées par la CDU :

- D'une part, les personnes en séjour illégal intégreront le parcours administratif de la CDU, ce qui permettra un traitement identique des dossiers de l'ensemble des usagers du Centre
- D'autre part, la CDU se chargera de l'encodage complet des données de fait recueillies par les Assistants Sociaux du SSG à l'issue de leur entretien social et/ou des visites à domicile.

# 3.7. Ressources humaines

Au travers de son département des Ressources Humaines et de ses trois sections – la section Gestion des Ressources Humaines, la section Administration du Personnel et la cellule ressources humaines de la MR/MRS– le CPAS continue à développer une politique des ressources humaines intégrée, contribuant au développement de sa politique sociale.

En 2016, le département des Ressources Humaines du Centre continuera à soutenir les différents services du CPAS dans la gestion de ses équipes ainsi que chaque membre du personnel dans sa carrière. Les objectifs fixés pour 2016 portent sur les points suivants :

- Poursuite de la mise à jour des descriptions de fonction en y incluant les compétences comportementales et techniques;
- Implication dans la poursuite des travaux sur les descriptions de fonctions (suite du programme Columbus)
   en groupe de travail régional;
- développement de la formation des responsables d'équipes, entre autres aux techniques de management (méthode STAR pour évaluer les compétences de manière objective lors des entretiens) ;
- continuation du projet de parrainage, à savoir l'accueil et l'accompagnement des nouveaux agents ;
- poursuite de la mise en œuvre des mesures RH décidées dans le cadre de l'enquête sur la charge psychosociale (supervision des travailleurs sociaux intégrée dans le plan de formation 2016, mise en place de procédures et outils pour la gestion de l'absentéisme, formation du personnel, amélioration des procédures administratives en collaboration avec le service informatique et la GED, etc...);
- poursuite des études sur la possibilité de télétravail.

# 3.8. Informatique

Les travaux pour la mise en place d'un système de gestion électronique de documents (GED) initié en 2015 devront nous permettre de sélectionner et mettre en place en 2016 la première phase (gestion du courrier entrant et sortant) d'une application répondant aux besoins de l'administration.

Pour rappel, le projet dans sa globalité a pour but d'améliorer le classement, la diffusion et l'archivage des documents.

L'année 2015 a vu le remplacement des derniers postes de travail fonctionnant sous Windows XP. En 2016 nous continuerons les travaux de renouvellement de l'infrastructure afin de maintenir un outil de travail performant (nouveau pare-feu, virtualisation de serveurs) et de mettre à disposition des employés des postes de travail adaptés à leurs besoins.

Par ailleurs, le remplacement des dernières imprimantes « multifonctions gros volumes » arrivées en fin de cycle de maintenance clôturera un projet entamé en 2014. Les nouvelles machines sont plus performantes et plus économes.

Les infrastructures informatiques nécessaires seront déployées dans les nouveaux bâtiments du CPAS (rue de l'Indépendance et le site Maritime).

Nous étendrons également les services disponibles pour les usagers au travers des bornes informatiques.

Enfin, nous entamerons les travaux préparatoires au remplacement de notre logiciel social.

# 3.9. COMMUNICATION – NOUVEL INTRANET

Le projet de création d'un nouvel Intranet pour les membres du personnel du CPAS sera relancé en 2016. L'objectif est de mettre en place un site interne favorisant le partage et l'échange d'information tout en étant interactif, agréable à l'emploi et offrant des fonctionnalités pratiques.

Pour le développement technique de l'Intranet, nous travaillerons avec un prestataire externe qui sera sélectionné suite à un accord-cadre effectué via le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (CIRB).

# 3.10. Acquisition Logiciel BO Secrétariat

En 2016, le logiciel BO Secrétariat sera mis en place au CPAS par le CIRB. Ce logiciel permettra d'informatiser et rendre plus fluide les processus liés à la soumission des dossiers au Bureau Permanent et au Conseil de l'Action sociale, ainsi que la transmission des décisions des organes aux autorités de tutelle du CPAS.

# 3.11. RÉUNIONS BIMESTRIELLES AVEC L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Initiative du CPAS, les réunions bimestrielles avec l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean se poursuivront en 2016. Ces entrevues ont comme objectifs notamment :

- d'échanger les bonnes pratiques ;
- de mieux connaître les missions et le travail des deux administrations ;
- de réfléchir aux économies d'échelle, de partager nos projets futurs et nos expertises dans différents domaines (GRH, etc.);
- d'émettre des propositions qui seraient soumises aux autorités respectives des administrations (p.ex : marchés publics communs).

# 4. ANALYSE FINANCIÈRE

# 4.1. ANALYSE FONCTIONNELLE DU SERVICE D'EXPLOITATION

# 4.1.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction

		Recettes d'exploitation			Dépenses d'exploitation		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
90	Général	25.931.800,00	25.349.654,73	26.755.028,73	605.100,00	493.550,59	386.750,59
290	Fonds	2.922.134,00	2.984.624,00	3.017.923,00	0,00	0,00	0,00
1230	Administration générale	823.433,00	1.008.369,00	1.021.240,14	8.537.153,00	8.155.102,18	8.404.725,82
1290	Patrimoine privé	10.900,00	1.196,64	1.196,64	150,00	5.324,02	4.729,38
1310	Services généraux	758.625,00	621.400,00	543.825,00	2.196.879,00	2.264.391,72	2.290.352,21
1370	Service Bâtiments	603.842,00	504.187,00	506.206,45	603.842,00	528.590,16	546.852,78
801510	Fonds d'énergie - Mission service public « Ordonnance électricité et gaz »	187.200,00	187.200,00	191.360,00	187.200,00	187.200,00	191.360,00
80901	Écrivain public	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	32.646,15
8290	Avances	46.500,00	46.500,00	46.500,00	46.500,00	46.500,00	46.500,00
8320	Aide sociale	53.890.494,00	49.387.839,03	53.524.880,54	66.342.125,00	61.495.268,04	66.187.492,23
832040	Promotion de la participation et activation sociale	200.471,00	200.161,00	200.161,00	200.471,00	200.161,00	200.161,00
832041	Pauvreté infantile	126.490,00	146.490,00	146.490,00	126.490,00	146.490,00	146.490,00
832050	Fonds social de l'eau (Hydrobru)	275.500,00	275.500,00	275.500,00	275.500,00	275.500,00	275.500,00
8341	Maison de repos	7.906.160,00	7.414.659,00	7.608.178,27	9.672.001,00	9.067.346,23	8.681.108,32
83424	Centre de rencontre Marie-José	91.500,00	77.000,00	77.000,00	186.021,00	196.029,40	244.284,53

		Recettes d'exploitation			Dépenses d'exploitation		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
83425	Centre de jour Arcadia	40.000,00	27.500,00	27.500,00	39.763,00	27.000,00	27.000,00
83426	Centre de jour « Centre/bas Molenbeek »	0,00	6.180,00	6.180,00	0,00	7.579,00	7.579,00
8360	Maison d'accueil	964.660,00	953.545,00	948.684,25	1.175.108,00	1.058.836,59	1.090.046,39
8441	Aides familiales	647.321,00	620.706,00	591.106,00	1.032.023,00	1.029.611,97	1.048.251,38
8446	Repas à domicile	175.000,00	129.500,00	129.500,00	187.292,00	155.775,09	159.341,51
8448	Service Nettoyage	107.900,00	107.900,00	107.900,00	287.119,00	287.404,22	268.029,34
844921	Réins.socioprofessionnelle - article 60§7	2.950.573,00	2.543.408,00	1.585.545,14	4.344.653,00	3.931.467,93	3.657.899,16
844923	Réins.socioprof. art.61 - primo-arrivants	0,00	0,00	0,00	96.864,00	0,00	0,00
844925	Cellule Emploi	192.178,00	198.504,00	157.812,29	521.103,00	524.567,41	529.766,87
844926	Facilitateurs de projet	227.448,00	232.124,00	235.352,97	722.534,00	833.106,12	835.872,71
844927	Cellule Études et Formations	69.282,00	95.915,00	93.980,93	612.053,00	543.582,73	525.951,65
844928	Cellule Alphabétisation	107.100,00	107.100,00	0,00	369.056,00	444.997,45	419.105,97
844929	Actiris	196.729,00	163.329,00	163.339,26	196.729,00	163.329,00	163.339,26
84496	Médiation de dettes	1.237.084,00	1.249.457,00	1.266.084,05	1.352.105,00	1.500.994,84	1.463.777,71
9220	Habitations sociales	100.250,00	95.000,00	95.000,00	42.624,00	42.643,01	55.933,20
92201	Logement d'urgence	25.100,00	25.550,00	25.550,00	34.886,00	28.516,31	4.380,31
92202	Logements Kangourou	18.000,00	43.100,00	73.100,00	22.215,00	54.141,79	83.220,13
92204	Logements sociaux (jeunes)	20.000,00	22.030,00	22.030,00	18.600,00	24.173,91	16.767,00
Totaux	Totaux		94.825.928,40	99.444.154,66	100.034.259,00	93.719.180,71	97.995.214,90

# 4.1.2. Recettes et dépenses

Source des éléments chiffrés encadrés : les budgets initiaux.

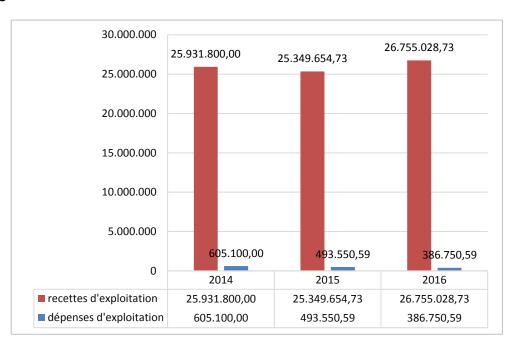
#### 0090 Recettes et dépenses générales

C'est sous la présente sous-fonction que se trouvent comptabilisés les intérêts débiteurs et créditeurs des comptes, le montant de la dotation communale, les subsides pour les agents contractuels subsidiés ainsi que le remboursement des augmentations des échelles barémiques pris en charge par la Région de Bruxelles-Capitale.

La dotation communale au budget initial 2015 s'élèvait à € 23.703.900. Son montant pour l'exercice 2016 est fixé à € 25.122.274, soit une évolution de + 5,98% par rapport à 2015.

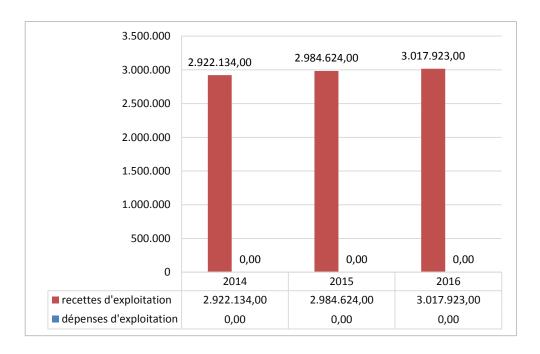
L'évolution de la charge nette de l'aide sociale entre 2015 et 2016, soit + € 731.221, justifie pour le principal l'augmentation de la dotation communale.

Pour rappel, en absence d'informations officielles, les prévisions de dépenses et de recettes pour le paiement de la prime à la vie chère n'ont plus été prévues aux budgets initiaux 2015 et 2016.



#### **0290 Fonds**

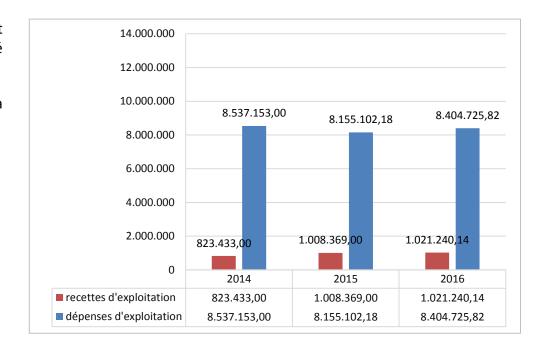
Cette rubrique est alimentée par la quote-part du Centre dans le Fonds spécial de l'Aide sociale (FSAS). Les prévisions pour l'exercice 2016 sont déterminées par les dispositions de la circulaire relative à l'élaboration des budgets 2016 des CPAS émanant du Collège réuni, compétent pour l'aide aux personnes (voir annexe 1).



## 1230 Administration générale

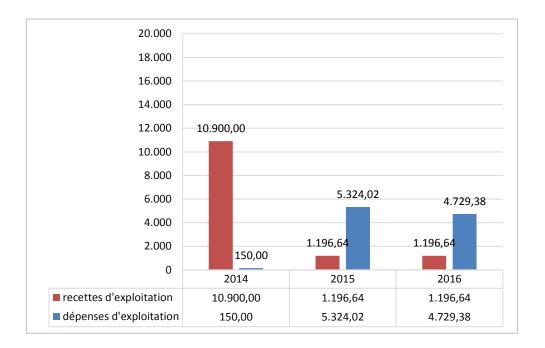
C'est sous la présente sous-fonction que se trouvent comptabilisées les recettes et les dépenses relatives à l'activité du siège central du Centre.

L'augmentation des recettes provient pour l'essentiel de la récupération de traitement du personnel détaché.



## 1290 Patrimoine privé

Sous cette fonction se trouvent comptabilisées les revenus du patrimoine privé ainsi que les frais y relatifs.



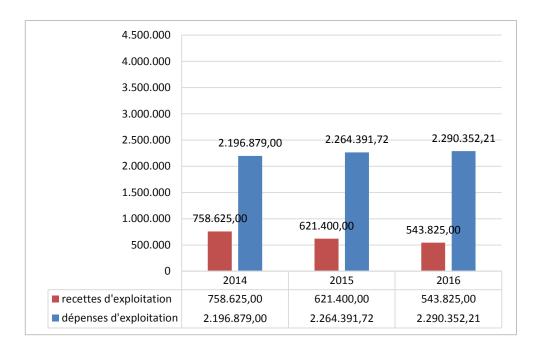
### 1310 Services généraux

Cette sous-fonction se voit imputer la charge des pensions du personnel statutaire admis à la retraite.

L'augmentation des dépenses entre 2015 et 2016 provient des admissions prévues à la retraite.

Notons également que dans le cas d'une affiliation au pool solidarisé de l'ORPSS, la charge supplémentaire pour le Centre s'élèverait à € 712.000.

La prévision de la récupération des réserves mathématiques a été adaptée (-€30.000) en 2016 en fonction des nominations intervenues.

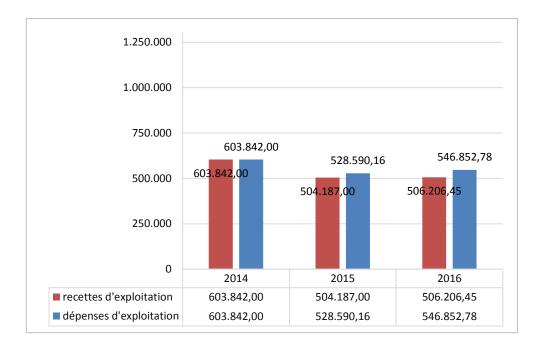


#### 1370 Service Bâtiments

Cette sous-fonction concerne le service Technique chargé de la maintenance du patrimoine immobilier du Centre.

Les recettes proviennent de la répartition de ses prestations entre les différentes sous-fonctions par le biais de la facturation interne.

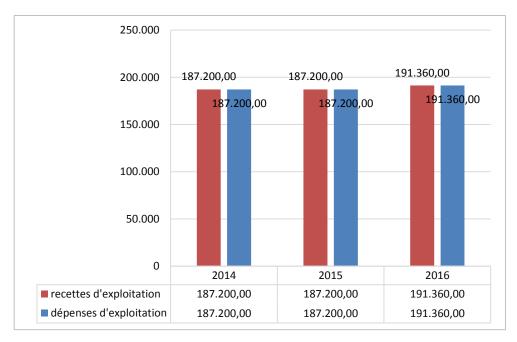
La maintenance de l'atelier de ce service est laissée à charge de la sous-fonction, expliquant ainsi le déséquilibre entre les recettes et les dépenses.



## 801510 Fonds d'Énergie - Mission du service public « Ordonnance électricité et gaz »

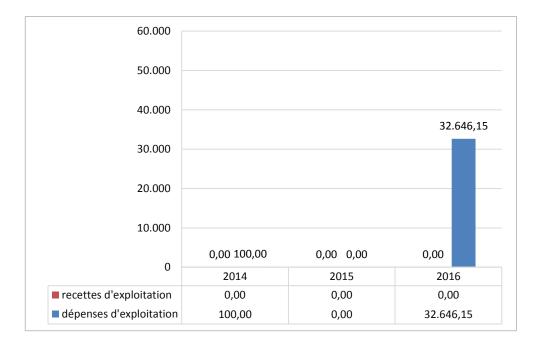
La présente sous-fonction reprend donc les prévisions de recettes concernant l'intervention de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE) dans le cadre de l'ordonnance électricité et gaz, anciennement comptabilisées à la sous-fonction 8320 - Aide sociale.

Les crédits de dépenses proviennent de la répartition, par facturation interne, de la prise en charge des dépenses de personnel en charge du traitement des dossiers dans le cadre de cette ordonnance.



## 80901 Écrivain public

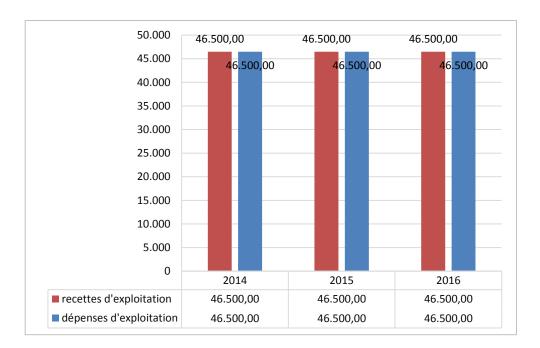
L'activité « écrivain public », dont la nécessité n'est plus à démontrer, est préservée en 2016 par le maintien sur le budget du CPAS (1/2 ETP) de l'agent détaché jusqu'au 31 décembre 2015 de l'asbl LES de Molenbeek.



#### 8290 Avances

Se trouvent imputées à cette sous-fonction, les avances consenties sur les prestations sociales auxquelles les demandeurs peuvent prétendre.

L'avance est, par définition, remboursable ; la sous-fonction 8290 doit donc se présenter en équilibre.



#### 8320 Aide sociale

La sous-fonction 8320 - Aide sociale concerne les recettes et les dépenses résultant de l'octroi du RIS, des aides équivalentes au RIS, des aides sociales en espèces et en nature, des frais d'hôpitaux et d'hébergement en maison de repos, maison d'enfants, etc.

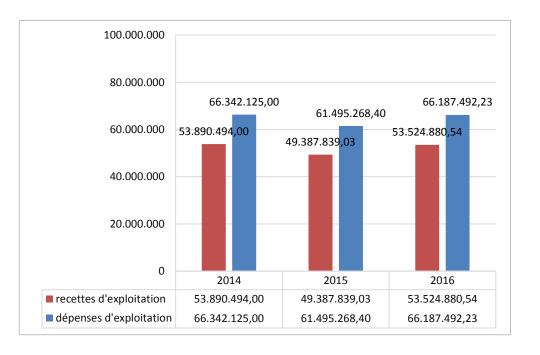
Le montant du déficit social (\*) des services et établissements gérés par le Centre s'y retrouve également comptabilisé.

Le nombre estimé de dossiers pour l'année 2016 est le suivant :

	Revenus d'intégration (1)	Équivalents (non inscrits au Registre de la Population) (1)		
Nombre de dossiers estimés pour 2016	4.600	1.100		

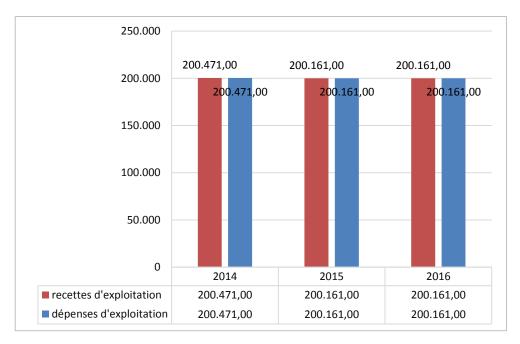
<sup>(1)</sup> nombre de dossiers de moyenne

<sup>(\*)</sup> déficit résultant du manque de revenus des usagers pour couvrir la totalité du prix des prestations



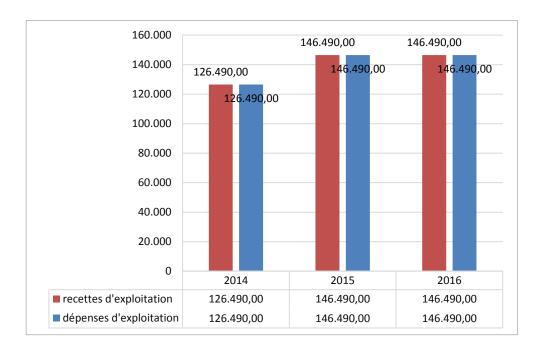
### 832040 Promotion de la participation et activation sociale

Cette sous-fonction enregistre les mouvements comptables liés à la promotion de la participation et activation sociale des usagers dans le cadre de la loi du 18 décembre 2015 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2016 (Art. 2.44.3) et dans le cadre de l'arrêté royal du 27 mars 2015 portant des mesures de promotion de la participation et activation sociale des usagers des services des centres publics d'action sociale (art. 4 et 5).



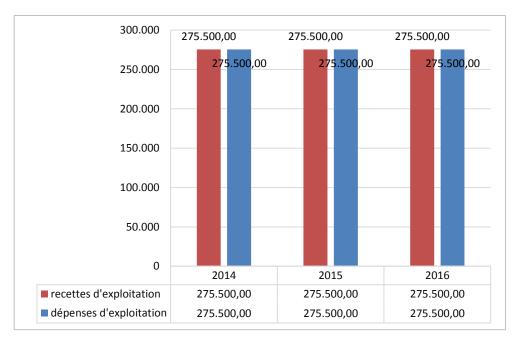
#### 832041 Pauvreté infantile

Cette sous-fonction enregistre les mouvements comptables liés à la promotion de la participation et activation sociale des usagers dans le cadre de la loi du 18 décembre 2015 contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2016 (Art. 2.44.3) et dans le cadre de l'arrêté royal du 27 mars 2015 portant des mesures de promotion de la participation et activation sociale des usagers des services des centres publics d'action sociale (art. 6).



### 832050 Fonds social de l'eau (Hydrobru)

Cette sous-fonction abrite les mouvements comptables liés au Fonds social de l'Eau (Hydrobru) dans le cadre de l'ordonnance du 19 juillet 2001 organisant la tutelle administrative sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'arrêté du 14 juillet 2011 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 28 février 2008 portant sur la part des recettes générées par la tarification de l'eau à affecter à des fins sociales.



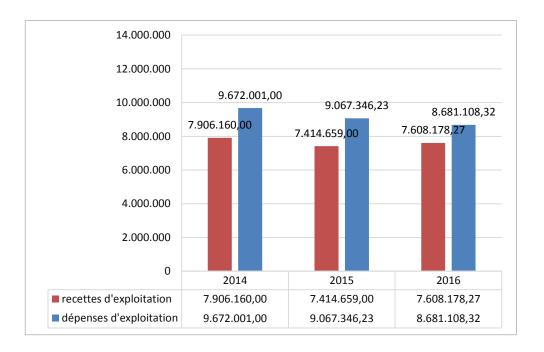
### 8341 Maison de repos

La Résidence Arcadia est une maison de repos et une maison de repos et de soins qui répond aux standards actuels de bien-être de nos aînés : confort, personnel qualifié, activités, loisirs, etc.

Pour rappel, les conditions de financement par l'INAMI des maisons de repos ont été modifiées par l'arrêté royal du 9 juillet 2003 et l'arrêté ministériel du 6 novembre 2003. L'intervention forfaitaire pour 2016 est fixée pour la Résidence Arcadia à € 45,05 par journée d'hébergement.

Les recettes d'hébergement quant à elles tablent sur un taux moyen d'occupation de 93,4 % (taux moyen bruxellois sur le secteur public).

Un réajustement de l'imputation comptable des membres du personnel de la Résidence Arcadia d'une part et le non remplacement de 2,5 ETP (personnel soignant – admission à la pension) d'autre part, est à l'origine des fluctuations des crédits budgétaires enregistrée en 2016 par rapport à 2015.

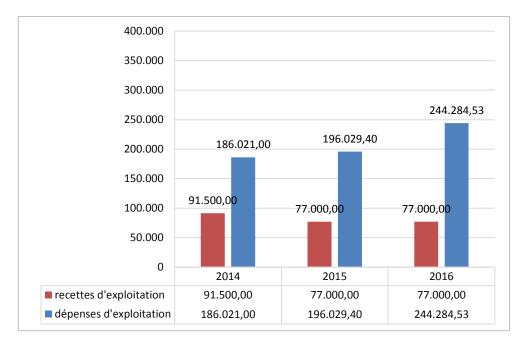


L'ensemble des recettes de facturation interne (rétribution à la maison de repos des prestations en faveur d'autres services) ont également fait l'objet d'un examen et d'un ajustement.

#### 83424 Centre de rencontre Marie-José

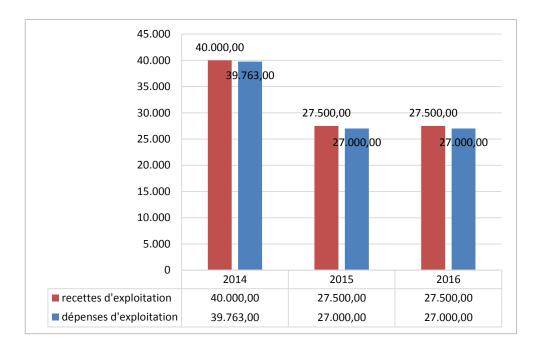
La fidélité à ce service témoignée par les bénéficiaires justifie pleinement le maintien d'une activité parfaitement implantée dans son quartier.

Le transfert de la masse salariale de la responsable du service, imputée encore en 2015 à la sous-fonction Maison de repos, explique l'augmention des dépenses, sans impact sur la dotation communale.



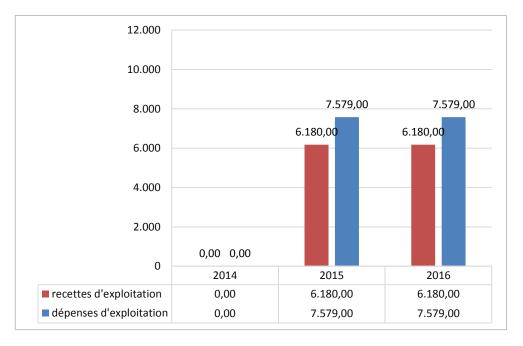
## 83425 Centre de jour Arcadia

Cette nouvelle sous-fonction abrite les mouvements comptables liés au nouveau centre de jour qui sera ouvert en 2016 dans la cafétéria de la Résidence Arcadia.



## 83426 Centre de jour centre/bas de Molenbeek

Cette nouvelle sous-fonction abrite les mouvements comptables liés au nouveau centre de jour qui ouvrirait fin 2016 dans les quartiers centre ou bas de Molenbeek.

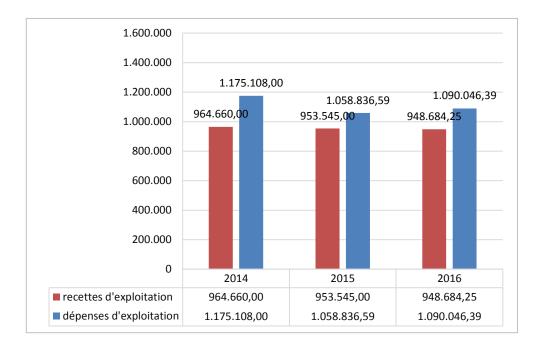


#### 8360 Maison d'accueil

L'utilité d'une institution destinée à accueillir les personnes temporairement privées de logement ne doit plus être démontrée.

La fréquentation de la maison d'accueil Le Relais est la preuve qu'il répond à un besoin dépassant largement les frontières de la commune.

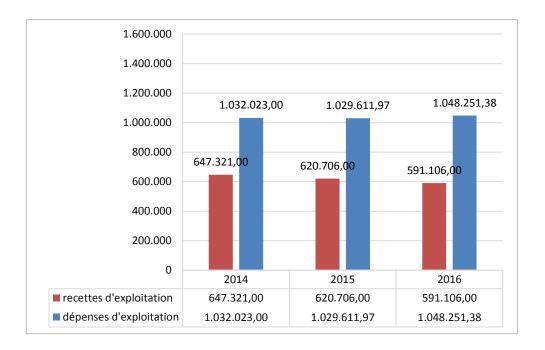
La subvention de fonctionnement octroyée par la COCOM de € 506.000 représente une source de financement indispensable à la viabilité de l'établissement.



#### 8441 Aides familiales

Le service de maintien à domicile est agréé par la COCOM et fait l'objet d'une subvention de fonctionnement. Les interventions des bénéficiaires sont fixées par le CPAS en fonction de leurs revenus mais sur base d'une grille arrêtée par l'autorité subsidiante.

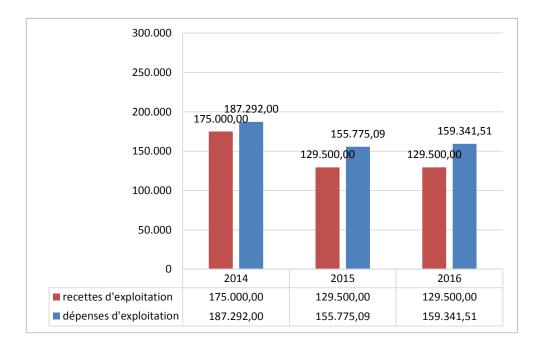
Tout comme pour la maison d'accueil Le Relais, la subvention de fonctionnement octroyée par la COCOM de € 480.000,00 représente une source de financement indispensable à la viabilité du service.



## 8446 Repas à domicile

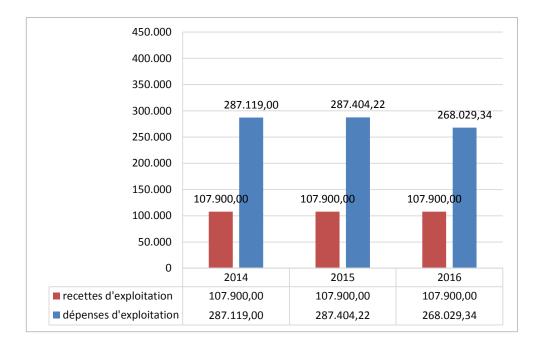
Sous cette sous-fonction sont enregistrées les recettes et les dépenses liées à ce service.

La Résidence Arcadia est chargée de la gestion, de l'organisation et de la confection des repas.



### 8448 Service Nettoyage

Complémentaire à l'action du service repris sous la sousfonction 8441, lequel est plus axé sur l'accompagnement et les tâches ménagères quotidiennes, ce service répond à des besoins en travaux de nettoyage plus lourds.



### 844921 Réinsertion socioprofessionnelle – article 60§7

La présente sous-fonction est utilisée pour la comptabilisation des recettes et des dépenses résultant de la mise au travail de personnes aidées en application de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS.

### Mode de calcul des rémunérations des personnes sous contrat Art. 60

Le montant annuel servant de base de calcul pour le salaire des personnes engagées dans le cadre de l'article 60§7 de la loi organique des CPAS s'élève à € 18.023,52 (à l'indice actuel). Montant auquel il faut ajouter :

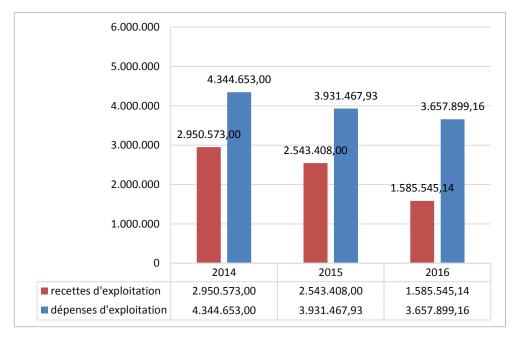
- € 812,59 pour l'allocation de fin d'année ;
- € 1.381,80 pour le pécule de vacances ;
- € 5.436,10 pour les cotisations patronales (le CPAS bénéficie toutefois d'une réduction du paiement à l'ORPPS s'il est justifié et s'il est utilisé pour financer la politique de réinsertion).

Ce montant est porté à € 18.713,76 (à l'indice actuel) dès que le travailleur a atteint une ancienneté d'un an, auquel il faut ajouter :

- € 829,84 pour l'allocation de fin d'année
- € 1.434,72 pour le pécule de vacances
- € 5.640,28 pour les cotisations patronales (le CPAS bénéficie toutefois d'une réduction du paiement à l'ORPSS s'il est justifié et s'il est utilisé pour financer la politique de réinsertion).

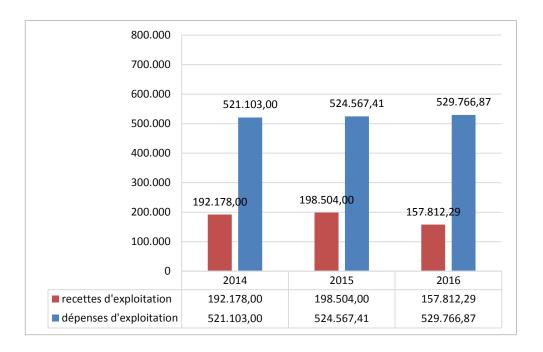
Dans le cas où le poste de travail requiert une qualification, seuls les candidats étant en possession du diplôme donnant accès à la profession sont retenus. Les barèmes utilisés pour les fonctions susvisées sont ceux repris dans le statut pécuniaire du Centre.

Le montant des recettes est maintenu à celui du budget final 2015, à savoir € 1.585.545,14. Pour rappel, durant l'exercice 2015, le CPAS a reçu confirmation d'une part que le subside fédéral relatif au Fonds social européen n'était pas reconduit dans le cadre du transfert des compétences vers les régions suite à la sixième réforme de l'Etat et que d'autre part, le Centre ne pouvait plus poursuivre la récupération des cotisations patronales pour les mises au travail dans le secteur de l'économie sociale suite aux modifications légales en la matière (réduction groupe cible).



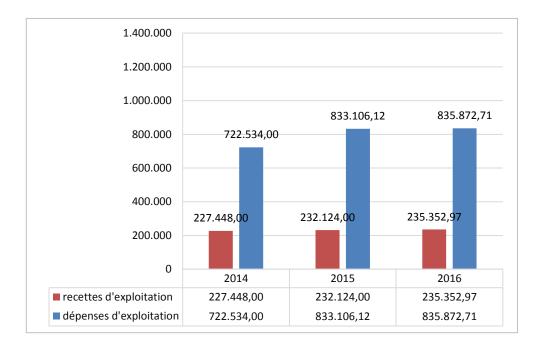
## 844925 Cellule Emploi

Cette sous fonction reprend les dépenses et les recettes liées aux activités de la cellule Emploi.



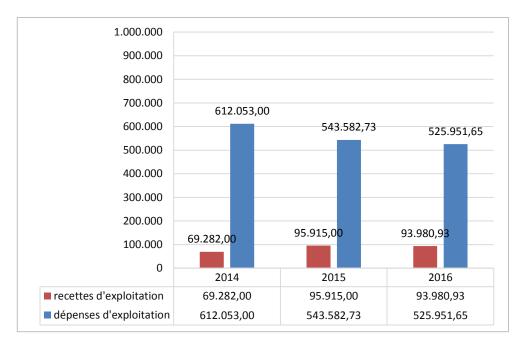
## 844926 Facilitateurs de projet

Cette sous fonction isole les dépenses et les recettes relatives aux facilitateurs de projet. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du parcours ISP.



## 844927 Cellule Études et Formations

Cette sous fonction reprend les dépenses et les recettes liées à la phase études et formations du parcours ISP.

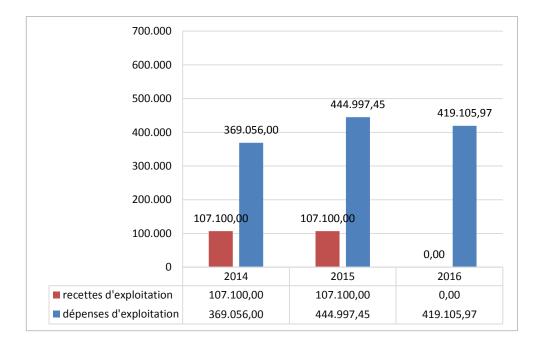


### 844928 Cellule Alphabétisation

Cette sous fonction a été créée pour isoler les dépenses et les recettes affectées à la cellule Alphabétisation qui fait partie intégrante du parcours d'insertion socioprofessionnelle.

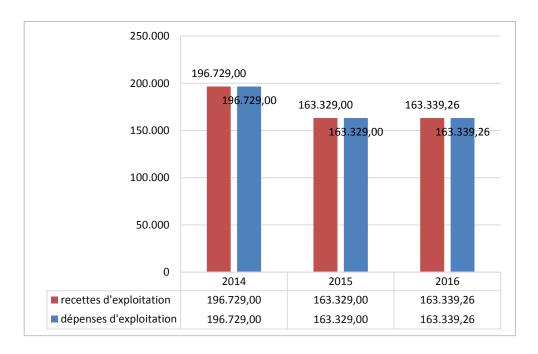
La disparition du subside fédéral provenant du Fonds social européen explique la diminution des recettes.

Les activités de la cellule Alphabétisation seront justifiées sur le subside fédéral activation sociale.



#### **844929 Actiris**

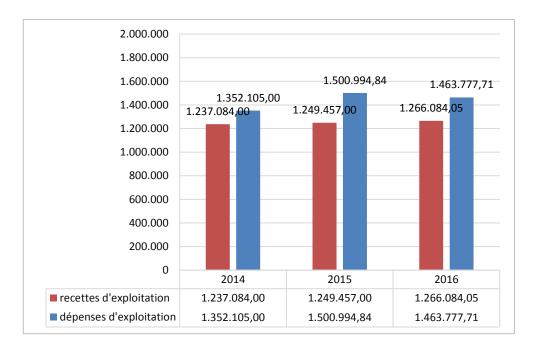
Le CPAS renouvelle chaque année une convention avec Actiris, qui octroie des subsides en provenance du FSE pour des projets de réinsertion socioprofessionnelle.



#### 84496 Médiation de Dettes

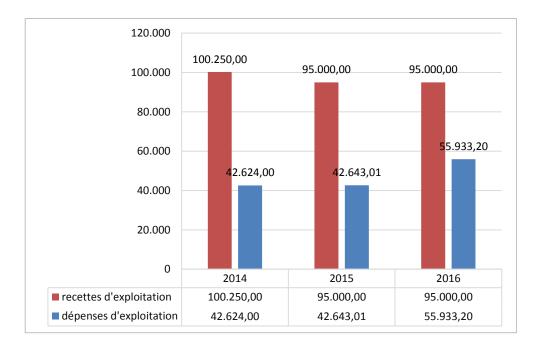
La loi du 4 septembre 2002 confie aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Afin d'assurer cette mission, l'État fédéral accorde des moyens sous la forme d'une part d'interventions forfaitaires dans la charge salariale du personnel affecté à cette tâche et d'autre part, en remboursement d'aides financières accordées en matière d'apurement de factures de gaz et d'électricité non payées.



#### 9220 Habitations sociales

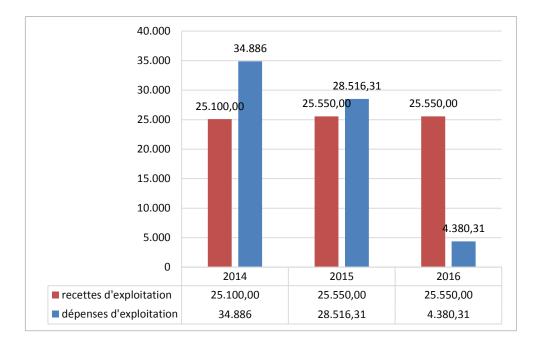
Le Centre dispose encore de vingt logements affectés à l'habitation sociale, seize d'entre eux sont situés dans les deux bâtiments à l'arrière de la Résidence Arcadia. Le Centre se doit de respecter toutes les règles en matière de fixation des loyers pour ce type d'habitation.



## 92201 Logement d'urgence

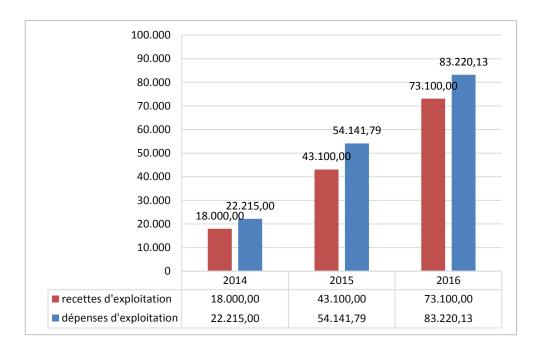
C'est sous cette sous-fonction que se retrouvent imputées les dépenses et les recettes liées au logement d'urgence. Pour rappel, les logements concernés sont :

- rue Laekenveld, 20
- rue Vandenboogaerde, 61 (en gestion à la MAIS)



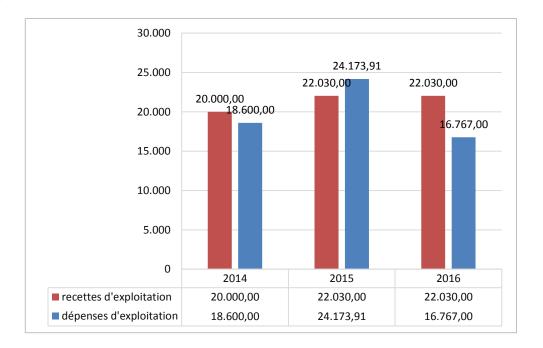
## 92202 Logements Kangourou

Les recettes et les dépenses inscrites au budget 2016 correspondent aux loyers et aux frais de fonctionnement des deux maisons.



## 92204 Logements sociaux (jeunes)

Cette sous-fonction abrite les prévisions de recettes et de dépenses relatives à la gestion du bâtiment, situé rue Pierre-Victor Jacobs 52.



# 4.2. ANALYSE DU SERVICE D'EXPLOITATION PAR NATURE ÉCONOMIQUE

Source des éléments chiffrés encadrés : les budgets initiaux. Il n'est donc pas tenu compte des ajustements intervenus en cours d'année.

## 4.2.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique

Recettes d'exploitation				Dépenses d'exploitation										
Nat. économique	2014	%	2015	%	2016	%	Nat. économique	2014	%	2015	%	2016	%	
Prestations 6.53	6 524 882 88	6.531.883,00 6,61	5.842.352,00	6,29	5.449.795,03	5,59	Personnel	32.309.428,00	32,98	31.534.190,01	34,37	31.502.081,57	32,83	
	0.531.883,00						Fonctionnement	4.402.685,00	4,49	3.944.867,94	4,30	3.840.963,94	4,00	
Transferts	92.224.906,00	93,35	87.000.040,03	93,70	91.956.671,90	94,40	Redistribution	60.666.992,00	61,92	55.744.988,00	60,76	60.194.919,81	62,73	
Produits financiers	39.200,00	0,04	6.951,37	0,01	6.951,37	0,01	Charges financières	597.469,00	0,61	518.849,76	0,57	426.693,22	0,44	
Sous-total	98.795.989,00	100,00	92.849.343,40	100,00	97.413.598,30	100,00	Sous-total	97.976.574,00	100,00	91.742.895,71	100,00	95.964.658,54	100,00	
Facturation interne	2.057.685,00		1.976.285,00		2.030.556,36		Facturation interne	2.057.685,00		1.976.285,00		2.030.556,36		
Prélèvements	0,00		0,00		0,00		Prélèvements	0,00		0,00		0,00		
Totaux	100.853.67	4,00	94.825.628	3,40	99.444.154	99.444.154,66		100.034.259,00 93.719.180,71		Totaux 100.034.259,00 93.719.180,71		71	97.995.21	4,90

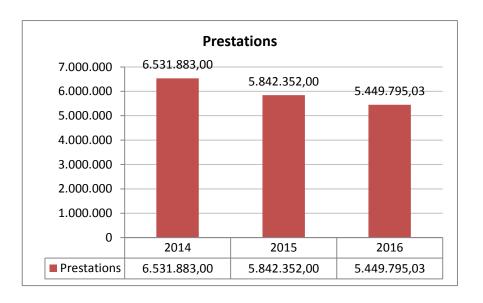
#### 4.2.2. Recettes

#### **Prestations**

Les recettes de prestations demeurent stable par rapport au budget final 2015 (+0,3%). Pour rappel, le taux d'occupation de la maison de repos sur lequel se basent les prévisions de recettes est de 93,4% (taux moyen secteur public). De même, l'opération de mise en portefeuille de 5 lits MR est poursuivie.

Évolution 2015 - 2016 des recettes de prestations :

	2015	2015 MB1	2016
Recettes et dépenses générales	300.000,00	300.000,00	300.000,00
Administration centrale	272.639,00	309.234,08	272.154,00
Aide sociale	130.095,00	194.193,68	154.481,00
Maison de repos	2.968.279,00	2.967.085,64	2.997.179,00
Centre de rencontre Marie-José	77.000,00	77.000,00	77.000,00
Centre de jour Arcadia	27.500,00	0,00	27.500,00
Maison d'accueil	421.340,00	422.504,08	421.340,00
Aides familiales et service de nettoyage	188.700,00	177.627,71	188.700,00
Repas à domicile	129.500,00	129.500,00	129.500,00
Réinsertion	1.060.537,00	628.463,48	634.473,03
Habitations sociales	95.000,00	95.187,66	95.000,00
Logement d'urgence	25.550,00	27.423,65	25.550,00
Logements Kangourou	23.100,00	23.287,66	23.100,00
Logement sociaux (jeunes)	22.030,00	22.030,00	22.030,00
Autres	101.082,00	55.349,40	81.788,00
Total	5.842.352,00	5.428.887,04	5.449.795,03

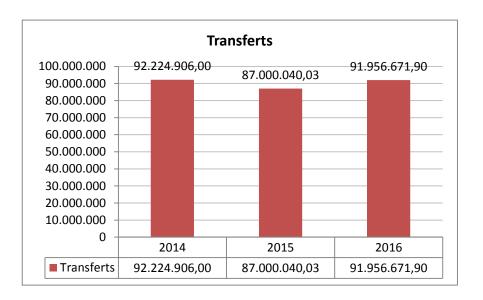


### **Transferts**

Sous cette nature économique se trouvent comptabilisés les interventions et remboursements d'une provenance autre que les usagers ou leurs répondants.

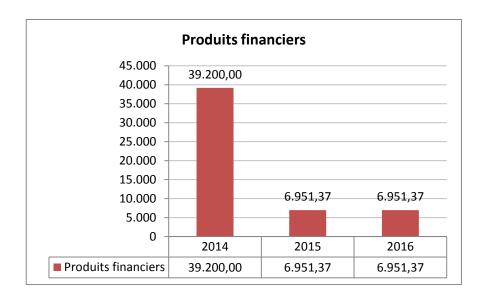
Évolution 2015-2016 des recettes de transferts :

	2015	2015 MB1	2016
Allocation communale	23.703.900,00	23.897.869,95	25.122.274,00
FSAS	2.984.624,00	3017.923,00	3.017.923,00
Avances	46.500,00	46.500,00	46.500,00
État : RIS (y compris activation)	28.753.272,50	31.498.890,00	32.882.025,00
État : ERIS et frais médicaux (y compris activation)	14.984.350,00	13.090.178,18	13.794.350,00
Mutuelles (intervention INAMI - Rés. Arcadia)	3.608.200,00	3.408.200,00	3.608.200,00
Région (ACS)	465.000,00	435.000,00	465.000,00
COCOM (Relais - Aide aux familles)	1.016.000,00	1.016.000,00	986.000,00
Médiation de dettes	1.157.379,00	1.159.475,00	1.157.979,00
Autres	10.280.814,53	11.141.044,14	10.876.420,90
Total	87.000.040,03	88.711.080,27	91.956.671,90



### **Produits financiers**

Ces recettes proviennent essentiellement des intérêts créditeurs des comptes et des revenus du portefeuille.

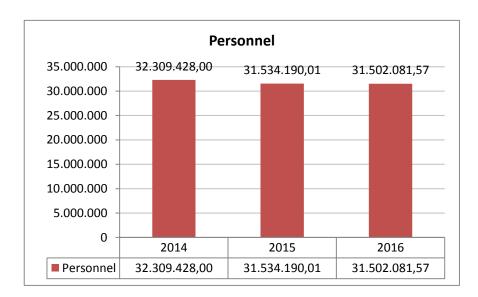


## 4.2.3. Dépenses

#### Personnel

Cette rubrique comptabilise l'ensemble des dépenses <u>brutes</u> de personnel.

Les dépenses brutes de personnel enregistrent une diminution de € 32.108,44, soit 0,1%, par rapport au budget initial 2015. Cette diminution est directement influencée par les effets des mesures prises, à savoir : limitation des engagements, non remplacements, ... .



#### **Fonctionnement**

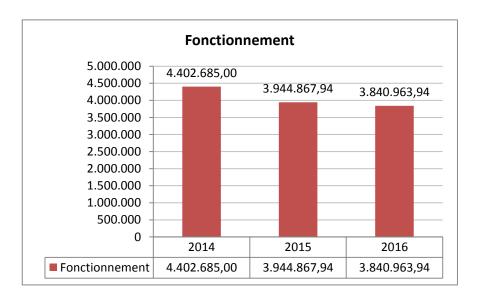
Le Centre a consenti des efforts supplémentaires en matière de dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions initiales du plan 2016, qui pour rappel avaient été gelées au niveau de la préfiguration du compte 2014. Ainsi une économie supplémentaire de € 103.904,00 (soit -2,6%) est réalisée au budget 2016.

Les économies se détaillent comme suit :

Frais de bureau	17.000
Frais administratifs	22.904
Intérim	14.000
Entretien des bâtiments	50.000

La répartition des frais de fonctionnement, qui ne représentent que 4% des dépenses du budget 2016, et qui pour rappel reprennent les frais d'hebergement des résidents de nos établissements, est la suivante :

- Frais d'hébergement = 2,25%
- Frais d'administration = 1,75%

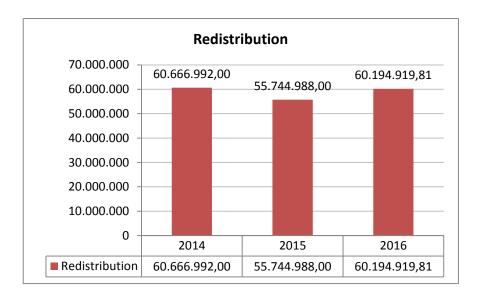


#### Redistribution

Les dépenses de redistribution sont celles qui résultent pour l'essentiel de l'octroi d'avances, du revenu d'intégration et d'aide sociale.

#### Évolution 2015-2016 des dépenses de redistribution :

	2015	2016
Avances	46.500,00	46.500,00
Revenu d'intégration	36.288.000,00	41.778.000,00
Aide sociale (ERIS)	12.240.000,00	11.050.000,00
Frais d'hébergement de personnes âgées	405.000,00	415.000,00
Frais d'hospitalisation	1.800.000,00	1.800.000,00
Déficit social des établissements du CPAS	238.000,00	238.000,00
Frais médicaux, paramédicaux et pharmaceutiques	1.860.000,00	1.860.000,00
Autres dépenses de redistribution (dont les sous-fonctions de l'insertion socioprofessionnelle)	2.867.488,00	3.007.419,81
Total	55.744.988,00	60.194.919,81



La diminution des dépenses en matière d'octroi de l'aide sociale équivalente est la conséquence de la baisse enregistrée depuis 2012 du nombre de demandeurs. La diminution enregistrée entre septembre 2013 et juin 2014 pour notre Centre est de 9,6%.

Pour ce qui concerne le RIS, dès les premiers jours de l'année 2015, le service social a du prendre en charge les premières personnes « exclues » au chômage et ayant perdu leurs allocations d'insertion.

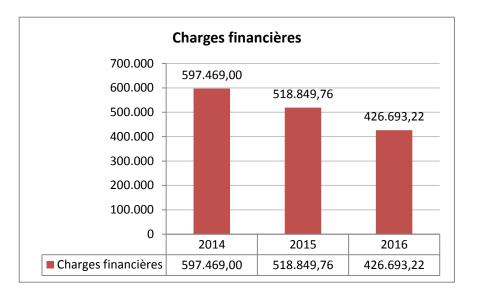
Comme expliqué plus avant, le Centre comptait au mois d'août 2015 4.528 bénéficiaires au revenu d'intégration, ce qui représente une augmentation de 7,8% des titulaires par rapport au mois de décembre 2014.

Le CPAS table pour 2016 sur un nombre moyen de 4.600 dossiers pour le RIS et de 1.100 dossiers pour l'ERIS. Les crédits budgétaires ont été estimés en fonction.

### **Charges financières**

Les charges financières supportées par le CPAS représentent les intérêts dûs pour les emprunts qui ont permis, au cours des exercices précédents, de financer les investissements.

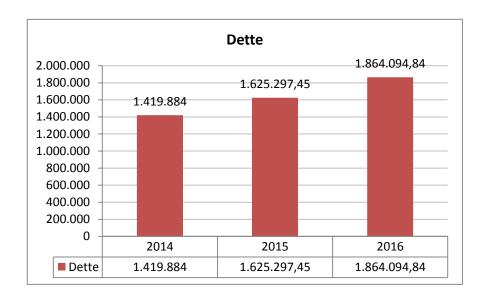
Sous-fonction	2014	2015	2016
0090	200.100,00	192.100,00	85.300,00
1230	185.021,00	128.683,34	184.747,13
1290	0,00	5.324,02	4.729,38
1370	484,00	94,61	60,36
8341	171.946,00	154.158,55	117.175,96
83425	263,00	0,00	0,00
8360	10.425,00	12.718,56	11.420,38
8446	278,00	0,00	0,00
9220	12.531,00	10.012,43	8.568,60
92202	1.371,00	2.458,05	2.297,82
92204	15.050,00	13.300,20	12.393,59
Total	597.469,00	518.849,76	426.693,22



#### **Dettes**

Compte tenu des annuités des capitaux empruntés, l'évolution de la dette se présente comme suit :

Sous-fonction	2014	2015	2016
0090	200.100,00	192.100,00	85.300,00
1230	605.159,00	599.689,02	872.263,52
1290	0,00	27.864,33	27.269,69
1370	6.916,00	2.289,16	2.254,91
8341	484.649,00	667.283,69	712.858,41
83425	263,00	0,00	0,00
8360	27.968,00	51.197,41	81.785,14
8446	8.545,00	0,00	0,00
9220	47.639,00	43.697,93	42.254,10
92202	3.345,00	7.625,71	7.465,48
92204	35.300,00	33.550,20	32.643,59
Total	1.419.884,00	1.625.297,45	1.864.094,84



La proportion de la dette et des charges financières par rapport aux dépenses (exploitation + nature économique « dette ») est de 1,87%.

### 4.3. ANALYSE DU SERVICE D'INVESTISSEMENT

Pour projets d'investissement contenus dans le budget 2016, relevons :

1230 - Administration générale	1.279.797,80€
Achat de droits mobiliers	224.535,00 €
Maintenance des bâtiments de l'administration générale	122.000,00€
Construction, grosses réparations	479.500,00 €
Achat de mobilier d'administration	20.000,00€
Matériel roulant en location fin. et droits similaires	3.304,14 €
Achat de matériel informatique et administratif	411.940,00 €
Achat de matériel roulant	18.518,66 €
1370 - Service Bâtiments	25.000,00 €
Achat de véhicule	25.000,00 €
8341 - Résidence Arcadia	685.000,00€
Achat de matériel de cuisine et de restaurant	30.000,00€
Achat de matériel médical ou d'hébergement	30.000,00€
Maintenance des bâtiments d'hébergement et/ou de soins médicaux	500.000,00€
Achat de mobilier médical ou d'hébergement	105.000,00€
Achat de matériel d'entretien	20.000,00 €
8360 - Maison d'accueil Le Relais	100.000,00€
Maintenance des bâtiments d'hébergement et/ou de soins médicaux	100.000,00 €
9220 – Habitations sociales	20.000,00 €
Maintenance des bâtiments d'hébergement et/ou de soins médicaux	20.000,00 €
TOTAL	2.109.797,80 €
	=:=====================================

### 4.3.1. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par sous-fonction

		Rece	ttes d'investisser	nent	Dépenses d'investissement		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
90	Général						
690	Prélèvements		50.000,00	50.000,00			
1230	Administration générale	1.914.000,00	1.194.185,00	1.268.259,66	2.333.138,00	1.665.190,68	1.967.314,19
1290	Patrimoine privé	250.000,00			250.000,00	22.540,31	22.540,31
1370	Service Bâtiments	10.000,00		25.000,00	16.432,00	2.194,55	27.194,55
8341	Maison de repos	2.269.743,00	605.000,00	635.000,00	2.580.446,00	1.168.125,14	1.280.682,45
83425	Centre de jour Arcadia	15.000,00			15.000,00		
8360	Maison d'accueil	771.000,00	140.000,00	100.000,00	788.543,00	178.478,85	170.364,76
8446	Repas à domicile	18.000,00			26.267,00		
9220	Habitations sociales	10.000,00		20.000,00	45.108,00	33.685,50	53.685,50
92202	Logements Kangourou				1.974,00	5.167,66	5.167,66
92204	Logements sociaux (jeunes)	50.000,00			70.250,00	20.250,00	20.250,00
Totaux		5.307.743,00	1.989.185,00	2.098.259,66	2.037.975,00	3.095.632,69	3.547.199,42

### 4.3.2. Tableau comparatif des budgets initiaux des 3 dernières années par nature économique

	Recettes d'investissement					Dépenses d'investissement							
Natures économiques	2014	%	2015	%	2016	%	Natures économiques	2014	%	2015	%	2016	%
Interventions	405.000,00	7,63	0,00	0,00	0,00	0,00	Contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aliénations	3.000,00	0,06	0,00	0,00	10.284,66	0,49	Investissements	4.649.743,00	75,89	1.989.185,00	64,26	2.109.797,80	59,48
Financement	4.899.743,00	92,31	1.939.000,00	97,49	2.037.975,00	97,13	Dette	1.477.415,00	24,11	1.106.447,69	35,74	1.437.401,62	40,52
Prélèvements	0,00	0,00	50.000,00	2,51	50.000,00	2,38	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous-total	5.307.743,00	100,00	1.989.185,00	100,00	2.098.259,66	100,00	Sous-total	6.127.158,00	100,00	3.095.632,69	100,00	3.547.199,42	100,00
Facturation interne	0,00		0,00		0,00		Facturation interne	0,00		0,00		0,00	
Totaux	5.307.743	,00	1.989.185,	00	2.098.259	,66	Totaux	6.127.158	,00	3.095.632	,69	3.547.199	,42

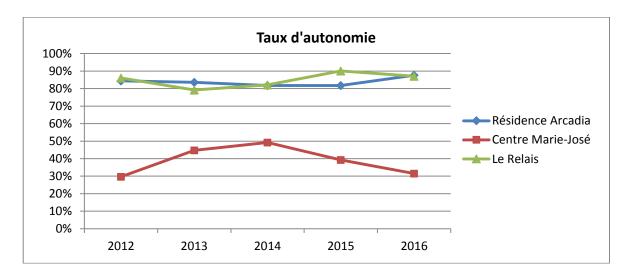
# 4.4. TABLEAU DES SERVICES D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT CUMULÉS DES BUDGETS INITIAUX DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

Le plan comptable prévoit que les annuités des capitaux empruntés soient imputées au service d'investissement. L'équilibre budgétaire ne peut donc être obtenu que par le cumul des deux services.

		Recettes		Dépenses			
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	
Service d'exploitation	100.853.674,00	94.825.628,40	99.444.154,66	100.034.259,00	93.719.180,71	97.995.214,90	
Service d'investissement	5.307.743,00	1.989.185,00	2.098.259,66	6.127.158,00	3.095.632,69	3.547.199,42	
Total général	106.161.417,00	96.814.813,40	101.542.414,32	106.161.417,00	96.814.813,40	101.542.414,32	

# 4.5. TAUX DE COUVERTURE DES DÉPENSES PAR LES RECETTES PROPRES (TAUX D'AUTONOMIE)

Année	Résidence Arcadia		
2012	84,41%	29,69%	86,04%
2013	83,60%	44,74%	79,21%
2014	81,74%	49,19%	82,09%
2015	81,77%	39,28%	90,06%
2016	87,64%	31,52%	87,03%



Le taux d'autonomie du Centre de Rencontre Marie-José a diminué. Cette évolution s'explique par deux facteurs :

- Ajustements des recettes au taux de fréquentation ;
- Transfert du salaire de la responsable de service dans la sous-fonction, imputé jusqu'en 2015 à la sous-fonction « Maison de repos »

# 5. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

# **5.1.** COMPARAISON PAR NATURE ÉCONOMIQUE DES RECETTES ET DES DÉPENSES PAR RAPPORT AUX MOYENNES RÉGIONALES (EN POURCENTAGE)

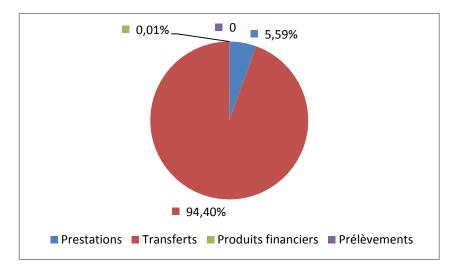
### 5.1.1. Recettes d'exploitation

		Moyennes (1)						
Desettes disvelaitation	Bruxelles	Wallonie	CPAS d	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean				
Recettes d'exploitation	(2)	(2)	2014	2015	2016			
Prestations	14,21%	14,57%	6,61%	6,29%	5,59%			
Transferts	85,67%	83,81%	93,35%	93,70%	94,40%			
Produits financiers	0,11%	0,18%	0,04%	0,01%	0,01%			
Prélèvements	/	2,77%	/	/	/			

Sources: Les finances des pouvoirs locaux (Dexia)

(1) Pourcentages calculés hors recettes de facturation interne.

(2) chiffres au budget initial 2013



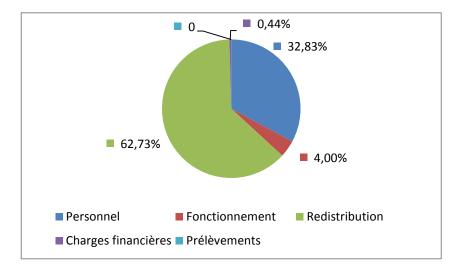
### 5.1.2. Dépenses d'exploitation

	Moyennes (1)						
Dénance d'avaleitation	Bruxelles	Wallonie	CPAS de Molenbeek-Saint-Jean				
Dépenses d'exploitation	(2)	(2)	2014	2015	2016		
Personnel	37,79%	46,62%	32,98%	34,37%	32,83%		
Fonctionnement	8,47%	9,79%	4,49%	4,30%	4,00%		
Redistribution	52,52%	40,39%	61,92%	60,76%	62,73%		
Charges financières	1,22%	2,85%	0,61%	0,57%	0,44%		
Prélèvements	/	0,35%	/	/	1		

Sources: Les finances des pouvoirs locaux (Dexia)

(1) Pourcentages calculés hors dépenses de facturation interne.

(2) budget initial 2013



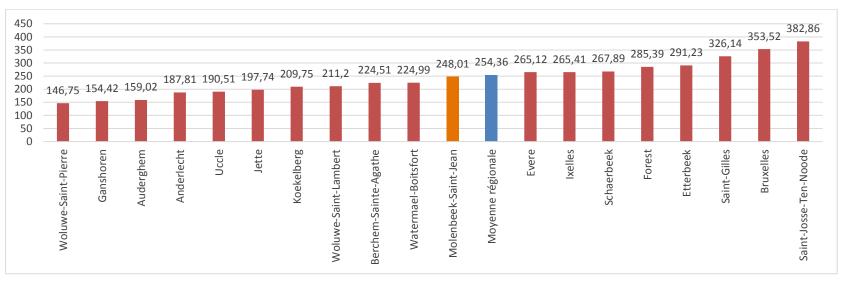
### 5.2. COMPARAISON DES CHARGES PAR TÊTE D'HABITANT

Si l'on rapporte, pour ce qui concerne les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale, l'intervention communale en faveur du CPAS, telle que prévue dans les budgets initiaux de 2013 à 2015, au nombre d'habitants, la charge par tête d'habitant s'établit comme suit :

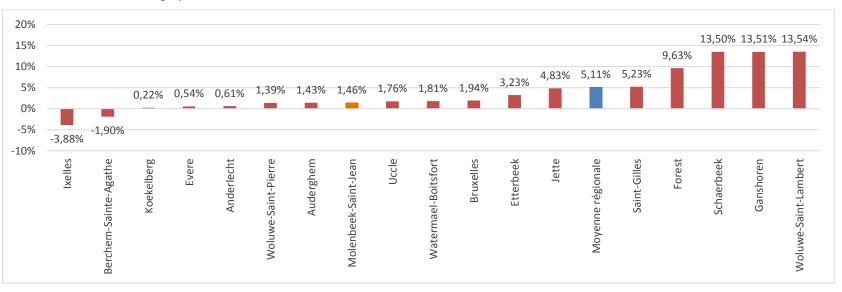
	2013	2014	2015	progression 2014/2015 en %	Classement
Anderlecht	183,59	186,67	187,81	0,61%	5
Auderghem	154,24	156,77	159,02	1,43%	8
Berchem-Sainte-Agathe	209,47	228,87	224,51	-1,90%	2
Bruxelles	336,35	346,80	353,52	1,94%	12
Etterbeek	269,53	282,12	291,23	3,23%	13
Evere	254,29	263,69	265,12	0,54%	4
Forest	252,67	260,33	285,39	9,63%	17
Ganshoren	145,20	136,04	154,42	13,51%	19
Ixelles	269,83	276,11	265,41	-3,88%	1
Jette	196,11	188,63	197,74	4,83%	14
Koekelberg	209,24	209,29	209,75	0,22%	3
Molenbeek-Saint-Jean	235,54	244,44	248,01	1,46%	9
Saint-Gilles	287,59	309,94	326,14	5,23%	16
Saint-Josse-Ten-Noode	405,21	ND	382,86	ND	ND
Schaerbeek	249,73	236,03	267,89	13,50%	18
Uccle	183,49	187,21	190,51	1,76%	10
Watermael-Boitsfort	ND	220,99	224,99	1,81%	11
Woluwe-Saint-Lambert	156,66	186,02	211,20	13,54%	19
Woluwe-Saint-Pierre	142,96	144,73	146,75	1,39%	7
Moyenne régionale	236,01	241,99	254,36	5,11%	15

Les chiffres de population pris en compte sont ceux au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée ; les interventions communales résultant de la restructuration des hôpitaux ne sont pas prises en considération. Pour le budget 2016 du Centre, la charge par tête d'habitant s'élève à € 262.85.

#### Charges par tête d'habitant en 2015 :



#### Évolution de la charge par tête d'habitant de 2014 à 2015 :



## **ANNEXE 1 : Circulaire budgétaire**

A Mesdames et Messieurs les Présidents et membres des Conseils de l'action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale

A Mesdames et Messieurs les membres des Collèges des Bourgmestre et Échevins,

A Mesdames et Messieurs les Secrétaires et Receveurs,

A Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Régionaux

#### 1 Généralités

#### 1.1 Transmission des documents et des annexes

#### 1.1.1 Générale

- En vertu de l'article 88 de la loi organique, les conseils de l'action sociale doivent soumettre leur budget avant le 15 septembre de l'année précédant l'exercice, à l'approbation du conseil communal, accompagné des documents visés à cet article ainsi que de ceux énumérés ci-dessous dans la présente circulaire. Il est transmis en même temps au Collège réuni. Il est impératif que ce délai soit scrupuleusement respecté. A cet effet, il peut être utile de rappeler que cette précocité s'imposait au législateur afin de permettre à la commune subsidiante d'établir son budget en tenant compte de la dotation au C.P.A.S..
- Le budget est la traduction chiffrée de la politique sociale que mène le C.P.A.S. et des moyens dont celui-ci dispose pour les réaliser.
- Un exemplaire du budget et de ses annexes (voir infra) sera communiqué à la Direction des Finances Pouvoirs Locaux du Service Public Régional de Bruxelles à l'adresse suivante:

Service Public Régional de Bruxelles Direction des Finances - Pouvoirs Locaux Boulevard du Jardin Botanique 20 1035 Bruxelles

- En cas d'improbation ou de réformation du budget du centre par le conseil communal, le dossier complet sera communiqué par le centre dans les 40 jours à l'approbation du Collège réuni.
- Dans les autres cas, le dossier complet sera envoyé au Collège réuni par le centre dans les 15 jours suivant la réception de la décision du conseil communal approuvant le budget ou l'expiration du délai de 40 jours emportant approbation tacite.
- En raison du délai extrêmement court dont nous disposons pour exercer la tutelle générale à l'égard du budget (au pire la direction ne pourrait être averti de la nature de la tutelle à appliquer que 5 jours avant l'expiration du délai de 60 jours), la direction prendra la liberté de s'adresser auprès de votre centre à l'expiration du délai de 40 jours à compter de la date à laquelle le document nous a été communiqué conformément à l'article 88, § 1er alinéa 2 précité.

- La date de réception du dossier complet constituera le point de départ du délai respectivement visé aux articles 88, 110 et 111 de la loi organique.
- Si les annexes obligatoires au budget ne sont pas systématiquement transmises, l'absence totale ou partielle de ces documents pourra entraîner une mesure contraignante de l'autorité de tutelle. Le Conseil d'Etat estime en effet que le délai dont dispose l'autorité de tutelle ne commence à courir qu'à partir du moment où une décision qui est soumise à son contrôle lui est correctement notifiée, ce qui signifie que le dossier doit être complet. (C.E. n° 38894 du 3 mars 1992)

#### 1.1.2 Documents obligatoires en ce qui concerne le budget:

	BUDGET – Liste des documents obligatoires
1	Le budget 2016, conforme au modèle, fixé par l'arrêté du Collège réuni du 25 février 1999, modifié par l'arrêté du Collège réuni du 31 mai 2007
2	La délibération in extenso du conseil de l'action sociale
3	La note de politique générale telle que prescrite par l'article 88, § 1 <sup>er</sup> de la loi organique – Elle reprend les axes politiques fondamentaux qui seront suivi au cours de l'année; les mesures et projets principaux y seront explicités.
	(cf. annexe 1)
4	Le rapport visé à l'article 26bis, § 5 de la loi organique
5	Le procès-verbal de la réunion du comité de concertation tel que prévu à l'article 26bis, § 4, de la loi organique
6	Le cas échéant, le budget 2016 des éventuels services et établissements à gestion distincte
7	l'Avis du groupe technique prévu à l'article 11 du règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale. Cet avis doit être signé par le président, le secrétaire et le receveur (cf. point 2.2 concernant le contenu)
8	Le tableau détaillé du personnel tel qu'annexé à l'arrêté du Collège réuni du 31 mai 2007 modifiant l'arrêté du 25 février 1999 fixant le modèle de budget des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, avec les données au 30 juin 2015 (voir annexe 2)
9	Un tableau détaillé des investissements et de leur mode de financement
10	Un tableau détaillé de l'ensemble des emprunts contractés et à contracter durant l'exercice, y compris les ouvertures de crédit

Le tableau mentionné sous le point 8 vous sera transmis avec la circulaire budgétaire simultanément par la poste et par voie électronique et doit être complété tant en version digitale que sur support-papier et être communiqué à l'adresse e-mail financeslocales@sprb.irisnet.be ainsi qu'à l'adresse mentionnée sous le point 1.1.1.

Dans un souci de clarté et de facilité, votre centre est invité à joindre une table des matières des documents annexés au budget.

Commentaire concernant les documents obligatoires:

Tableaux du personnel (point 8)

Le comptage se fera en équivalent temps plein, tant pour les effectifs que pour les autres catégories. En ce qui concerne le remplissage des colonnes "Genre" et "Domicile" je vous invite à mentionner le nombre de personnes physiques. Les personnes mises en disponibilité, soit sur base volontaire précédent la pension,

soit pour cause de maladie de longue durée, seront reprises dans les comptages. Leur nombre total sera toutefois signalé. Lors de l'examen des documents présentés par le passé, de nombreuses erreurs ont été constatées. Je vous invite dès lors à accorder le plus grand soin à la rédaction de ces tableaux. Le rapport concernant les économies d'échelle (point 4)

Nous vous rappelons l'article 26bis, § 5, de la loi organique du 8 juillet 1976 concernant les centres publics de l'action sociale qui prévoit que le comité de concertation veille à ce qu'il soit établi un rapport annuel relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activité du centre public d'action sociale et de la commune.

Il importe notamment que cette concertation aboutisse à éviter que des services analogues à caractère social soient gérés simultanément par la commune et par le C.P.A.S. et se fassent mutuellement concurrence.

Les prestations éventuellement effectuées par les services communaux pour le C.P.A.S. doit être facturées par le prestataire de services au bénéficiaire. Il importe que les charges et les produits des uns et des autres soient clairement établis et enregistrés dans leur comptabilité.

Toutefois telle collaboration ne peut avoir pour effet de supprimer au sein du C.P.A.S. des services dont le fonctionnement est prescrit par la loi ou par les dispositions réglementaires.

# 1.2 Loi du 26 mai 2002 modifiée par la loi du 15 mai 2014 portant des dispositions diverses concernant le droit à l'intégration sociale et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les C.P.A.S

La correspondance entre les crédits de recettes et de dépenses relative au R.I.S sera adaptée aux types de subventions accordées en la matière.

De manière générale, les centres veilleront à ce que les différentes inscriptions budgétaires liées aux interventions du pouvoir fédéral correspondent au pourcentage d'intervention prévu en matière d'aide et d'intégration sociale, particulièrement en ce qui concerne les subventions octroyées par l'Etat en vertu de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale et la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les C.P.A.S.. A ce sujet, je vous rappelle qu'en vertu de la loi du 15 mai 2014 portant des dispositions diverses, les interventions du pouvoir central reprises aux articles 32 et 33 de la loi du 26 mai 2002 précitée ont été augmentées de 5 %. Ces dispositions sont entrées en vigueur en date du 1 juillet 2014.

Au moment de l'engagement définitif de ces dépenses, les centres constateront simultanément les droits correspondant aux pourcentages d'intervention de l'Etat dans ces dépenses, comme prescrit à l'article 45 du règlement général de la comptabilité des C.P.A.S..

#### 2 Directives d'élaboration du budget

#### 2.1 Dispositions générales

- Le budget doit être établi conformément au modèle de budget repris dans l'arrêté du Collège réuni du 25 février 1999 et tel que modifié par l'arrêté du Collège réuni du 31 mai 2007. Ainsi la colonne "compte 2014" doit être remplie, même si la commune n'a pas encore approuvé ledit compte.
- Les C.P.A.S. appliqueront rigoureusement les prescriptions relatives à la nouvelle comptabilité contenue dans le règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. du 26 octobre 1995, modifié en date du 11 décembre 2003 (Moniteur belge 23 février 2004) et dans l'analyse conceptuelle arrêtée par le Collège réuni le 12 février 1998, modifiée en date du 3 juin 1999. Les plans comptables ont également été complétés par l'arrêté du Collège réuni du 7 novembre 2002 afin de tenir compte de la nouvelle législation en matière d'intégration sociale. Il a été constaté que les codes fonctionnels spécifiques du plan comptable ne sont pas toujours activés, dès lors que les services relatifs à ces codes sont prestés (voir également à ce propos le point 2.7.1).

- Les C.P.A.S. poursuivront les efforts de gestion et veilleront particulièrement à la maîtrise des charges nettes de leurs dépenses de personnel et de fonctionnement pour le budget ainsi que pour les modifications budgétaires.
- Les centres qui désirent facturer des frais d'une ou plusieurs fonction(s) à une ou plusieurs autres fonctions doivent utiliser la technique de la facturation interne et les recettes de la facturation interne doivent correspondre aux dépenses de même nature.
- Les recettes et dépenses doivent être estimées de manière précise. A défaut d'éléments d'évaluation réglementaires ou d'instructions administratives, la prévision se fera au départ de la recette ou de la dépense effectivement réalisée au cours du dernier exercice connu. A défaut de chiffre définitif suffisamment récent, les chiffres du dernier budget approuvé formeront la base de calcul.
- Les centres veilleront à solliciter toutes les subventions prévues par les différentes dispositions légales et réglementaires pour financer leurs actions et investissements (fédérales, régionales, communautaires et autres). De même, ils veilleront à introduire les dossiers qui font l'objet de récupérations auprès des autorités concernées, notamment en ce qui concerne l'octroi des aides et à en assurer le suivi.
- Nous vous rappelons qu'en vertu du principe d'universalité du budget, la comptabilité doit reprendre la totalité de la recette et de la dépense et non la différence entre les deux. Cela signifie que toute pratique de compensation budgétaire est prohibée.
- Les subventions de fonctionnement R.I.S., fourniture d'énergie et autres doivent être portées au budget. A défaut de pouvoir engager la dépense en cours d'exercice, le montant de la subvention sera versé dans un fonds d'exploitation par voie de modification budgétaire par un article de prélèvement, en vue de leur utilisation à l'exercice suivant. Signalons pour rappel qu'en vertu des règles de comptabilité publique, le pouvoir subsidiant a le devoir de vérifier si la subvention a bien été utilisée aux fins pour lesquelles elle est accordée et qu'en principe, tout allocataire d'une subvention doit justifier de l'utilisation des sommes reçues; par le seul fait de l'acceptation de la subvention, l'allocataire reconnaît aux pouvoirs subsidiants le droit de faire procéder, sur place, au contrôle de l'emploi des fonds attribués. A ce sujet nous vous référons à l'application Rapport Unique qui permet de justifier l'utilisation des subventions concernant les garanties locatives, frais de personnel dans le cadre de l'article 40 de la loi du 26 mai 2002, le Fonds de gaz et électricité, les subventions majorées de l'Etat la participation sociale et culturelle et les Clusters.
- Douzièmes provisoires

  Conformément à l'article 13 du règlement général de la comptabilité des C.P.A.S., lorsque le budget n'est pas encore voté en début de l'exercice, des crédits provisoires sont arrêtés par le conseil de l'action sociale. Si le budget est voté mais non encore approuvé, ces crédits sont disponibles implicitement sans qu'il soit nécessaire que le conseil se prononce. Les crédits provisoires ne concernent que les dépenses du service d'exploitation.
- Pour les C.P.A.S. qui disposent d'un service de médiation de dette, les montants prévus à l'article 4, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 4 septembre 2002<sup>(1)</sup>
  Loi visant à confier aux centres publics d'aide sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

  seront inscrits à la fonction adéquate telle que prévue dans le plan comptable.
- Nous vous rappelons que l'article 60, § 6, de la loi organique prescrit que la décision de créer ou d'étendre un établissement ou un service, dès qu'elle est de nature à entrainer une intervention à charge du budget communal ou à majorer celle-ci, doit être soumise à l'approbation du conseil communal. Le dossier doit comporter les éléments tel que prescrit à l'article précité. En outre, le C.P.A.S. ne peut prendre une décision concernant cette matière qu'après l'avoir soumis préalablement au comité de concertation, en vertu de l'article 26bis, § 1<sup>er</sup>, 5° de la loi organique précité.

• Les ajustements internes de crédits

Conformément à l'article 91, § 1<sup>er</sup> de la loi organique du 8 juillet 1976 le conseil de l'action sociale peut, durant tout l'exercice budgétaire, effectuer des ajustements internes de crédits au sein d'une même enveloppe budgétaire sans que soit dépassé le montant globale initial de l'enveloppe. Ceux-ci peuvent être pris au plus tard le 31 janvier suivant l'exercice concerné en vertu de l'article 16 du règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces ajustements internes de crédits doivent être conformes au modèle annexé à l'arrêté du Collège réuni du 12 février 1998 portant analyse conceptuelle de la nouvelle comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale, modifié par l'arrêté du Collège réuni du 3 juin 1999.

#### 2.2 Groupe technique

L'article 11 du règlement général de la comptabilité des C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale prévoit que le projet du budget doit être soumis pour avis au groupe technique, qui est composé obligatoirement du président, du secrétaire et du receveur du centre. Il peut inviter à ses réunions d'autres personnes, à raison de leurs compétences, pour y être entendues en tant qu'expert en matière budgétaire et financière. Ces personnes ne peuvent toutefois participer à la délibération du groupe technique lorsque celui-ci émet son avis. L'Avis du groupe technique porte exclusivement sur le respect de la légalité (en ce compris bienentendu le prescrit des dispositions réglementaires afférentes aux prévisions budgétaires tant en recettes qu'en dépenses) et sur les répercussions financières prévisibles. A cet effet, il inclura une présentation des subsides escomptés par le C.P.A.S. et leur affectation ainsi que la justification d'un déficit des maisons de repos et de soins.

Cet avis doit être signé par le président, le secrétaire et le receveur.

Le groupe technique veillera particulièrement et à titre d'exemple à ce que:

- en matière de frais de fonctionnement:
  - au cas où la limite de croissance est dépassée, en tenant compte de ce qui est prévu sous le point 2.3.2.3., le C.P.A.S. doit en démontrer la nécessité.
- en matière d'aide sociale:
  - les crédits de recettes repris à la sous-fonction 8290 "Avances" correspondent à l'euro près aux crédits de dépenses prévus.
  - les crédits de recettes prévus en ce qui concerne les interventions du pouvoir central dans les dépenses du revenu d'intégration sociale ou de l'aide financière correspondent bien au pourcentage d'intervention prévu.
  - les crédits de recettes prévus en ce qui a trait au remboursement par les bénéficiaires des dépenses du revenu d'intégration sociale et de l'aide financière aient comme contrepartie à concurrence du pourcentage d'intervention du pouvoir central prévu, des crédits de dépenses destinés à rembourser ledit pouvoir central.
  - les crédits de recettes prévus à titre d'intervention du centre en faveur de personnes démunies dans le paiement des frais d'hébergement ou des frais de prestations divers (repas à domicile, service de nettoyage, service d'aides familiales, etc...) soient contrebalancés par des crédits de dépenses équivalents inscrits sous la sous fonction 8320 ("Aide sociale").
- en matière des crédits de dépenses d'investissements autres que celles prévues pour le remboursement périodique des dettes de financement (emprunts, locations financements, etc.)

- Les crédits des ressources d'investissements correspondant soient bien prévus (emprunts, subsides, aliénations immobilières, mobilières ou financières, prélèvement sur un fonds de réserve en faveur du service d'investissement).

  Notons que la correspondance susvisée entre les ressources et les dépenses d'investissement s'entend au niveau de l'ensemble des sous sous-
- fonctions et non pas par sous sous-fonctions.

Au niveau de l'incidence financière de certains prévisions budgétaires, l'avis de groupe technique mettra l'accent non pas uniquement sur l'impact financier au niveau du budget mais sur les conséquences et l'impact durant les prochaines années.

#### 2.3 Service d'exploitation

#### 2.3.1 Recettes

#### 2.3.1.1 Le Fonds spécial de l'aide sociale

Comme recettes provenant du Fonds spécial de l'aide sociale, il faut inscrire au budget de l'exercice 2016 un montant identique à la part de chaque centre pour 2015 tel que repris dans l'arrêté du Collège réuni du 19 mars 2015 fixant le quote-part pour l'exercice 2015 de chaque C.P.A.S. de la Région de Bruxelles-Capitale dans le Fonds spécial de l'aide sociale et les modalités de paiement:

C.P.A.S.	EUR
ANDERLECHT	2.547.772,17
AUDERGHEM	245.435,61
BERCHEM-SAINTE-AGATHE	288.480,61
BRUXELLES	3.360.830,54
ETTERBEEK	505.935,01
EVERE	547.178,38
FOREST	876.590,85
GANSHOREN	236.131,81
IXELLES	1.014.326,58
JETTE	619.874,02
KOEKELBERG	331.591,41
MOLENBEEK-SAINT-JEAN	3.017.922,93
SAINT-GILLES	1.186.801,28
SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	1.013.866,82

SCHAERBEEK	3.323.829,43
UCCLE	621.165,72
WATERMAEL- BOITSFORT	215.981,13
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	456.665,32
WOLUWE-SAINT-PIERRE	238.620,37

#### 2.3.1.2 La dotation communale

L'article 106, § 1<sup>er</sup>, de la loi organique du 8 juillet 1976 et l'article 7 de la loi du 2 avril 1965<sup>(2)</sup> sont de stricte interprétation: la commune doit obligatoirement subvenir à l'insuffisance des ressources du C.P.A.S. constatée lors de l'élaboration concertée du budget. Concernant la dotation communale, il n'est pas permis de préalablement forfaitiser un montant. Ceci aurait pour conséquence que le budget refléterait une image peu fiable des recettes et des besoins du centre. L'article 106, § 2, précise que:

- 1° "Les prévisions relatives aux services d'exploitation et d'investissement du budget sont prises en considération" pour calculer le manque de ressources du C.P.A.S..
- 2° "La dotation est payée au centre au début de chaque mois par douzième. Toutefois, moyennant l'accord du centre, elle peut être payée suivant d'autres modalités."
- 3° "L'approbation définitive, tacite ou expresse, du compte budgétaire de l'exercice antérieur entraîne la diminution ou l'augmentation de la dotation communale reprise dans le budget du centre de l'exercice en cours en fonction du résultat final du compte budgétaire."

Le tableau correctif du compte 2015 corrigera donc automatiquement la dotation communale prévue au budget 2016, dans les 40 jours de la réception des comptes annuels par le conseil communal, sauf en cas d'improbation par celui-ci (cf. article 89, § 2, de la loi organique).

A ce propos, nous tenons à préciser qu'il ne sera en aucun cas admis de prendre en compte le résultat d'un compte antérieur à l'exercice 2015 pour effectuer le correctif de la dotation communale. Il est donc capital pour les C.P.A.S. en retard d'établir leurs comptes de rattraper celui-ci en vue d'aboutir à une gestion financière qui se rapproche le plus possible d'une situation objective et ce aussi bien pour l'administration du C.P.A.S. que pour l'administration communale. Sans préjudice des dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 106 de la loi organique et de l'article 255, 16° de la Nouvelle loi communale, il convient d'insister sur la nécessité, pour les C.P.A.S. sous plan financier ayant conclu une convention avec le Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales, de se montrer solidaires des communes dont ils dépendent en ce qui concerne l'effort d'assainissement. Ceci implique que même si, légalement, le montant inscrit dans le plan financier des communes et des C.P.A.S. en ce qui concerne la dotation communale ne peut avoir qu'une valeur indicative ou d'objectif à atteindre, les C.P.A.S. concernés veilleront au maximum à tendre vers cet objectif en tant que partie prenante de la convention de refinancement.

#### 2.3.2 Dépenses

Comme souligné précédemment, il est nécessaire de maîtriser les dépenses de personnel et de fonctionnement, et ce plus particulièrement pour les C.P.A.S. liés à une convention de refinancement.

Toutes dérogations aux normes linéaires autorisées par la présente circulaire doivent être dûment justifiées. (cf. point 2.2. concernant le contenu du rapport du groupe technique).

#### 2.3.2.1 Personnel

- Nous vous rappelons qu'il convient de respecter le principe de l'annalité, à savoir que les rémunérations du personnel statutaire payé de manière anticipative et les aides sociales relatives au mois de janvier 2016 ne peuvent être payées en décembre 2015.
- Nous vous rappelons également que les écritures comptables relatives aux personnes engagées dans le cadre de l'article 60, § 7 de la loi organique doivent être utilisées selon le canevas repris dans la fiche n° 1 et 2 définie dans la circulaire relative à l'élaboration du budget 2004 et modifié par la fiche technique 2013 (cf. annexe à la circulaire budgétaire 2013).

Les prévisions par code économique seront établies comme suit (3):

- code 11100: la formule suivante pour le calcul des traitements du personnel sera appliquée: le traitement de juillet 2015 × 12.42 (salaire annuel + programmation sociale) × 1,013 (impact des augmentations barémiques). Il n'y a pas de coefficient d'indexation car le Bureau fédéral du Plan ne prévoyait pas de dépassement de l'indice pivot en date de la rédaction de la présente circulaire.
- code 11200: sur base du code 11100: application des règles en vigueur;
- code 11300: sur base du code 11100, à taux constants;
   Les primes syndicales sont imputées sous cette nature économique 11300;
- code 11400: sur base du code 11100: ce code comprend la cotisation patronale pour la pension à d'autres caisses que l'ORPSS, y compris la caisse de pension du centre;
- code 11401: sur base du code 11100: ce code comprend la cotisation patronale pour la pension des agents statutaires à l'ORPSS. Sous réserve le taux de la contribution de l'employeur réduit s'élève à 32,5 % + 7,5 % de la contribution des employés de quote-part propre pour les C.P.A.S. et institutions faisant partie du ex-pool I. Pour ceux appartenant au ex-pool II, les taux à prévoir sont respectivement égaux à 34,00 % et 7,5 % pour 2016

2016			Admin. pool I	ex-	Admin. pool II	ex-	
	cotisations base réduit	de	40 %		41,5 %		

En fonction de l'estimation communiquée par l'ORPSS, chaque centre, devra inscrire au budget 2016 à la nature économique 11300, le montant de responsabilisation.

- code 11500: frais de transports à calculer suivant la réglementation en vigueur; les autres dépenses sont à maintenir au niveau du budget initial 2015;
- code 11600: les prévisions doivent être cohérentes et correspondre aux normes du régime de pensions en vigueur; le fonds de pension doit englober indistinctement les pensions de retraite et les pensions de survie;
- code 11700: suivant masse salariale et clauses contractuelles;
- code 11800: prévision selon contrats;

#### 2.3.2.2 Dépenses de fonctionnement

Hormis les dépenses liées aux frais d'entretien des personnes hébergées dans les établissements du C.P.A.S., des nouveaux services subventionnés et les modifications imposées par les autorités européennes, fédérales, communautaires ou régionales, le principe est celui d'une croissance limitée à 1,6 % par rapport aux dépenses engagées au compte 2014. Ceci vaut également pour les éventuelles modifications budgétaires. Si la croissance totale dépasse ce montant de 1,6 %, le C.P.A.S. devra démontrer la nécessité dans le rapport du groupe technique (cf. point 2.2. concernant le contenu du rapport du groupe technique). Le Bureau du Plan prévoit en effet une inflation de 0,3 % en 2015 et de 1,3 % en 2016.

Les C.P.A.S. devront prévoir un crédit budgétaire au moins équivalent à 0,5 % du montant total des charges de personnel (codes 11100 + 11300) en vue d'assurer une formation continuée et professionnelle de qualité.

#### 2.3.2.3 Dépenses de redistribution

Les prévisions budgétaires relatives aux montants du revenu d'intégration devront s'établir sur base de la moyenne mensuelle des montants liquidés du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015. Les centres sont invités à consulter régulièrement le site du Bureau fédéral du Plan.

Quant aux autres dépenses de redistribution, nous rappelons que les C.P.A.S. doivent avoir pour objectif de tendre à l'équilibre budgétaire de leurs maisons de repos ainsi que les autres services qu'ils organisent (garde des enfants, repas à domicile, dépannages...).

#### 2.4 Service d'investissement

Nous vous recommandons d'être particulièrement vigilantes dans l'établissement des prévisions budgétaires afin d'en garantir toute la crédibilité et la réalisation. Le service d'investissement doit prévoir, en dépenses, les crédits nécessaires au remboursement des capitaux d'emprunts ainsi que les crédits nécessaires aux investissements envisagés et, en recettes, le financement de ces investissements. Une partie de ces recettes peut provenir d'un fonds d'investissement propre au centre.

Etant donné que la dotation communale assure l'équilibre du budget, tous services confondus, les ressources destinées à couvrir les dépenses d'investissement peuvent donc aussi provenir du service d'exploitation.

Il convient ici de faire la distinction entre la dotation communale dont la destination est de couvrir le déficit du centre tous services confondus et un subside en capital éventuel de l'autorité communale destiné à un investissement spécifique du C.P.A.S. qui sera inscrit en recettes d'investissement sous le code économique 68500/51 "Subsides en capital des organismes de droit public pour investissements spécifiques".

Un tableau des investissements, dans lequel vous devez présenter les investissements par projet et par article budgétaire, doit faire partie intégrante du budget. (cf. point 1.1.2 en ce qui concerne les annexes obligatoires).

#### 2.5 Dette

- Intérêts débiteurs: suivant l'estimation de l'échéancier probable de la trésorerie du C.P.A.S.
- Charges des emprunts: elles intègreront l'échéancier fourni par les organismes prêteurs et seront conformes aux dispositions des marchés financiers passés antérieurement par le C.P.A.S. ainsi qu'à celles du marché portant sur les investissements de l'exercice.
- Les C.P.A.S. sont invités à pratiquer une gestion plus dynamique de la dette d'investissements, notamment par une renégociation ou par d'autres outils de gestion. Les C.P.A.S. sont invités à veiller à l'application de la circulaire (4)

Circulaire aux C.P.A.S. à propos de certains services financiers dans le cadre de l'application de la loi du 24.12.1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, datant du 1er septembre 2006.

concernant certains services financiers dans le cadre de l'application de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

• Nous vous informons du fait que l'ordonnance du 2 mai 2002 modifiant l'ordonnance du 8 avril 1993 portant création à ce Fonds régional bruxellois de refinancement des trésoreries communales permet également au Fonds d'octroyer des prêts aux C.P.A.S. et de gérer tout ou partie de leur dette. (voir notamment l'article 2, § 3 de l'ordonnance). En outre, il est vivement recommandé de contacter le Fonds, préalablement à chaque marché financier afin de lui demander son avis. En effet, l'une de ses missions consiste à conseiller les pouvoirs locaux dans la gestion de la trésorerie et de la dette.

#### 2.6 Trésorerie

Il est vivement recommandé et hautement souhaitable que, dans le cadre du comité de concertation, la constitution éventuelle d'un fonds de roulement, en une ou plusieurs phases, sera négocié. Selon une étude, il pourrait représenter un douzième des dépenses d'exploitation de l'exercice propre, en excluant la facturation interne et les prélèvements, pour couvrir les besoins de trésorerie du centre, afin d'éviter de faire appel aux ouvertures de crédits et de pouvoir payer d'une manière régulière les dépenses.

Rappelons que la notion de fonds de roulement recouvre l'opération qui a pour but de mettre à la disposition de l'entreprise un flux financier propre lui permettant de remplir ponctuellement ses obligations sans recourir à des moyens de financement externes. Par destination le fonds de roulement ne peut être budgétairement dépensé.

De plus, le receveur à comme tâche, en vertu de l'article 35, § 4 du règlement général de la comptabilité des C.P.A.S., de formuler à l'organe habilité toute proposition visant d'une part à réduire les charges de l'endettement à court et à long terme et d'autre part à ce que l'encaisse du centre dispose des moyens de trésorerie suffisants pour faire face en tout temps aux engagements et dépenses du centre.

#### 2.7 Divers

#### 2.7.1 Services prestés

En vertu de l'article 60bis de la loi organique, le centre public d'action sociale doit prendre toutes les initiatives nécessaires en vue d'informer le public sur les différentes formes d'aide qu'il octroie et en fait rapport annuellement dans la note de gestion. Je vous signale que l'absence de ce rapport pourra mener à une mesure de tutelle contraignante.

#### 2.7.2 Commission des normes comptables

Nous attirons votre attention sur la possibilité qui vous est offerte d'y poser des questions techniques. Vous pouvez également prendre contact concernant des questions relatives à la création des nouveaux articles budgétaires. Sa mission et ses tâches ont été définies dans l'arrêté du Collège réuni du 4 décembre 2008 (*Moniteur belge* du 16 décembre 2008, 2ième édition).

Cette commission peut par conséquent, via des avis et des recommandations, établir les principes d'une comptabilité régulière et déterminer ainsi les écritures comptables dans une fiche technique.

#### 3 Dispositions finales

La Direction des Finances – Pouvoirs locaux sera à votre disposition pour de plus amples renseignements concernant cette circulaire.

- Loi visant à confier aux centres publics d'aide sociale la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.
- Loi relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale
- Explication des codes utilisés: code 11100: traitements et salaires, code 11200: allocations sociales, code 11300: cotisations patronales à l'ORPSS, code 11400: cotisations patronales pour la pension à d'autres caisses que l'ORPSS, code 11401: cotisations patronales pour la pension des agents statutaires à l'ORPSS, code 11500: interventions pécuniaires dans les abonnements sociaux, chèques repas et autres avantages sociaux, code 11600: pensions et prépensions, code 11700: cotisations à l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles, code 11800: cotisations au service social collectif.
- Circulaire aux C.P.A.S. à propos de certains services financiers dans le cadre de l'application de la loi du 24.12.1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, datant du 1<sup>er</sup> septembre 2006.

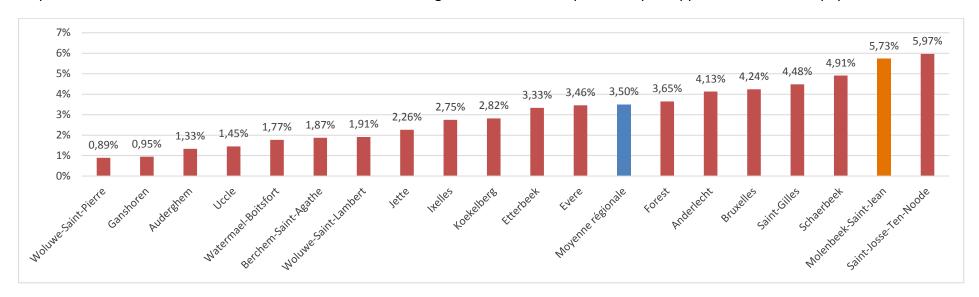
# ANNEXE 2 : CPAS de la RBC - statistiques relatives au (E)RIS

Évolution au cours des 5 dernières années du nombre de dossiers bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide équivalente pour les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale.

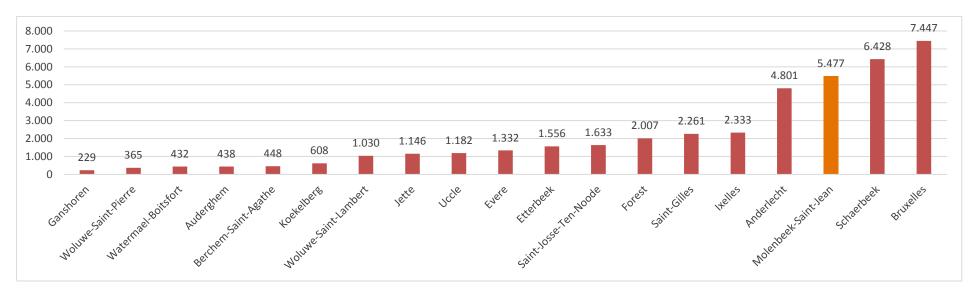
	2011			2012			2013				2014		2015		
CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale	Bénéficiaires du (E)RIS	Nombre habitants	%												
Anderlecht	4.930	108.919	4,53%	4.589	113.963	4,03%	4.607	113.462	4,06%	4.511	115.178	3,92%	4.801	116.332	4,13
Auderghem	550	31.397	1,75%	452	32.051	1,41%	425	32.350	1,31%	392	32.560	1,20%	438	32.835	1,33
Berchem-Sainte-Agathe	414	22.781	1,82%	362	23.106	1,57%	430	23.410	1,84%	428	23.690	1,81%	448	23.927	1,87
Bruxelles	8.590	165.090	5,20%	6.408	168.450	3,80%	6.900	168.576	4,09%	7.037	170.407	4,13%	7.447	175.534	4,24
Etterbeek	1.741	45.398	3,83%	1.635	45.744	3,57%	1.657	46.228	3,58%	1.549	46.427	3,34%	1.556	46.773	3,33
Evere	1.194	36.569	3,27%	1.201	37.363	3,21%	1.233	37.364	3,30%	1.284	37.957	3,38%	1.332	38.448	3,46
Forest	1.592	51.901	3,07%	1.691	54.041	3,13%	1.935	54.024	3,58%	2.018	54.524	3,70%	2.007	55.012	3,65
Ganshoren	301	23.145	1,30%	226	23.750	0,95%	268	23.664	1,13%	224	23.836	0,94%	229	24.066	0,95
Ixelles	2.777	82.584	3,36%	2.270	84.139	2,70%	2.274	84.216	2,70%	2.254	83.332	2,70%	2.333	84.754	2,75
Jette	1.395	48.192	2,89%	1.139	49.566	2,30%	1.191	49.411	2,41%	1.104	50.237	2,20%	1.146	50.724	2,26
Koekelberg	650	20.252	3,21%	548	21.068	2,60%	577	21.025	2,74%	572	21.317	2,68%	608	21.525	2,82
Molenbeek-Saint-Jean	6.094	92.488	6,59%	5.283	95.367	5,54%	5.284	94.653	5,58%	5.257	94.854	5,54%	5.477	95.576	5,73
Saint-Gilles	2.951	48.462	6,09%	2.339	50.685	4,61%	2.364	50.377	4,69%	2.303	50.460	4,56%	2.261	50.472	4,48
Saint-Josse-Ten-Noode	2.266	27.737	8,17%	1.934	27.504	7,03%	1.767	27.207	6,49%	1.720	27.447	6,27%	1.633	27.332	5,97
Schaerbeek	5.667	126.619	4,48%	5.581	129.932	4,30%	5.832	130.587	4,47%	5.911	131.604	4,49%	6.428	131.030	4,91
Uccle	1.081	78.056	1,38%	1.001	80.370	1,25%	1.154	80.487	1,43%	1.178	81.089	1,45%	1.182	81.280	1,45
Watermael-Boitsfort	371	24.294	1,53%	327	24.384	1,34%	365	24.467	1,49%	398	24.408	1,63%	432	24.454	1,77
Woluwe-Saint-Lambert	865	51.682	1,67%	839	52.069	1,61%	922	52.592	1,75%	1.022	53.318	1,92%	1.030	54.022	1,91
Woluwe-Saint-Pierre	327	39.556	0,83%	222	40.218	0,55%	328	40.535	0,81%	345	40.841	0,84%	365	41.077	0,89
Total de la Région de Bruxelles-Capitale	43.756	1.125.122	3,89%	38.047	1.153.770	3,30%	39.513	1.154.635	3,42%	39.507	1.163.486	3,40%	41.153	1.175.173	3,50 %

Source : les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale

#### Comparaison du nombre de dossiers bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide équivalente par rapport au chiffre de la population :



### Nombre de dossiers bénéficiant du revenu d'intégration et de l'aide équivalente au 31/01/2015 :



# **ANNEXE 3 : Évolution de l'intervention communale**

Évolution au cours des 5 dernières années de l'intervention communale.

Source: budgets initiaux.

Année	Allocation	Indice prix à la consommation (*)	Indice de progression de l'index
2012	20.133.500,00	167,79	100,00
2013	22.294.500,00	171,59	110,73
2014	23.186.500,00	172,98	115,16
2015	23.703.900,00	173,03	117,73
2016	25.122.274,00	175,24	124,78

(\*) Index normal en base 88

Évolution au cours des 5 dernières années de l'intervention communale.

Source: comptes du Receveur.

Année	Intervention communale
Compte 2010	18.591.315,00
Compte 2011	20.138.296,84
Compte 2012	21.232.428,85
Compte 2013	22.400.405,35
Compte 2014	25.354.696,63

# **ANNEXE 4: Fonds d'exploitation et d'investissement**

Tableau synthétique reprenant la situation des différents fonds d'exploitation et d'investissement.

Article	Libellé		Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget init. 2015	Budget 2016
		Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*21	Fonds de réserve d'exploitation	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonds de réserve	Recettes	565.059,66	199.112,47	0,00	0,00	0,00
0000/0000*22	d'investissement provenant du	Dépenses	365.947,19	199.112,47	0,00	0,00	0,00
	service d'exploitation	SOLDE	199.112,47	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonds de réserve	Recettes	144.645,52	4.645,52	0,00	0,00	0,00
0000/0000*23	d'investissement provenant du	Dépenses	140.000,00	4.645,52	0,00	0,00	0,00
	service d'investissement	SOLDE	4.645,52	0,00	0,00	0,00	0,00
	Fonds d'amortissement des actifs immobilisés	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*24		Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*25	Fonds de réserves spécifiques (dons, legs sans affec., etc.)	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	(aone, rego cano arrea, esc.)	SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Recettes	183.78	664.233,11	0,00	0,00	0,00
0000/0000*26	Dons et legs avec affectation	Dépenses	0,00	0,00	0,00	50.000,00	50.000,00
		SOLDE	183.78	664.233,11	0,00	614.233,11	614.233,11
		Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*52	Fondations en capital avec affectation	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		SOLDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000*57	Fonds do nonsion	Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0000/0000 5/	Fonds de pension	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# **ANNEXE 5 : Statistiques destinées à la Tutelle**

	Tableau I	Recettes d'exploitation						Dépenses d'exploitation				
	<u>rabieau r</u>	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget init. 2015	Budget 2016	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget init. 2015	Budget 2016	
10	Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90	Général	22.779.691,69	24.423.520,79	27.244.128,51	25.349.654,73	26.755.028,73	448.909,15	384.303,20	365.757,86	493.550,59	386.750,59	
290	Fonds	2.801.156,10	2.922.133,30	2.984.623,88	2.984.624,00	3.017.923,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
690	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1230	Administration générale	931.259,72	879.043,74	934.480,85	1.008.369,00	1.021.240,14	7.784.032,18	8.241.052,22	8.420.568,82	8.155.102,18	8.404.725,82	
1290	Patrimoine privé	536,34	802,31	1.075,73	1.196,64	1.196,64	24,20	0,00	0,00	5.324,02	4.729,38	
1310	Services généraux	786.098,23	714.762,25	765.161,43	621.400,00	543.825,00	2.008.813,95	2.152.473,26	2.206.645,62	2.264.391,72	2.290.352,21	
1370	Service Bâtiments	469.938,23	517.017,84	517.615,37	504.187,00	506.206,45	469.938,23	586.935,09	588.301,34	528.590,16	546.852,78	
8015	Fonds d'énergie	62.371,24	62.533,37	0,00	0,00	0,00	62.371,24	44.408,17	0,00	0,00	0,00	
801510	Fonds d'énergie - Mission du service public « ordonnance électricité et gaz »	0,00	187.200,00	191.360,00	187.200,00	191.360,00	0,00	187.200,00	191.360,00	187.200,00	191.360,00	
80901	Écrivain public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32.646,15	
8290	Avances	15.165,90	20.200,60	16.043,80	46.500,00	46.500,00	15.967,32	20.200,60	16.043,80	46.500,00	46.500,00	
8320	Aide sociale	52.714.752,17	48.567.594,72	48.464.500,78	49.387.839,03	53.524.880,54	63.890.326,62	61.598.646,59	60.649.767,10	61.495.268,04	66.187.492,23	
832040	Promotion de la participation sociale et de l'épanouissement	0,00	201.065,00	122.624,53	200.161,00	200.161,00	0,00	201.065,00	122.624,53	200.161,00	200.161,00	
832041	Pauvreté infantile	0,00	126.505,37	144.654,04	146.490,00	146.490,00	0,00	126.505,37	144.654,04	146.490,00	146.490,00	
832050	Fonds social de l'eau (Hydrobru)	0,00	275.667,26	255.478,08	275.500,00	275.500,00	0,00	275.667,26	255.478,08	275.500,00	275.500,00	
8341	Maison de Repos	7.672.075,26	7.336.470,39	7.468.720,51	7.414.659,00	7.608.178,27	8.927.697,13	9.054.409,74	9.056.749,80	9.067.346,23	8.681.108,32	
83424	Centre de rencontre Marie-José	70.972,94	77.457,22	72.247,74	77.000,00	77.000,00	190.123,55	181.339,09	174.294,75	196.029,40	244.284,53	
83425	Centre de jour « Arcadia »	0,00	0,00	0,00	27.500,00	27.500,00	0,00	0,00	0,00	27.000,00	27.000,00	
83426	Centre de jour « Centre/bas Molenbeek »	0,00	0,00	0,00	6.180,00	6.180,00	0,00	0,00	0,00	7.579,00	7.579,00	
8343	Lits courts séjours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
8360	Maison d'accueil	961.804,01	899.640,14	937.444,37	953.545,00	948.684,25	1.056.066,23	1.078.011,06	1.042.053,77	1.058.836,59	1.090.046,39	
8441	Aides familiales	601.465,65	648.852,22	538.786,63	620.706,00	591.106,00	921.428,09	1.043.241,57	1.028.815,31	1.029.611,97	1.048.251,38	
8446	Repas à domicile	115.608,85	117.934,52	125.512,74	129.500,00	129.500,00	147.339,44	153.550,50	166.238,74	155.775,09	159.341,51	
8447	Service Dépannage	0,00	478,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
84471	Service Dépannage (Déma-R-âges)	92.742,88	77.516,76	88.638,29	0,00	0,00	186.869,97	248.023,36	255.924,67	00,00	0,00	
8448	Service Nettoyage	102.424,21	85.678,29	87.731,37	107.900,00	107.900,00	284.565,53	280.953,46	276.553,10	287.404,22	268.029,34	
844921	Réinsertion socioprofessionnelle - article 60§7	1.356.149,57	2.130.333,65	2.031.665,03	2.543.408,00	1.585.545,14	2.810.741,85	3.959.441,84	4.050.134,30	3.931.467,93	3.657.899,16	
844923	Réinsertion socioprofessionnelle article 61 - Primo-arrivants	0,00	177,60	17,41	0,00	0,00	59.744,40	56.754,62	55.914,99	0,00	0,00	
844925	Cellule Emploi	158.156,29	127.901,88	181.484,34	198.504,00	157.812,29	431.178,55	463.546,53	466.359,02	524.567,41	529.766,87	
844926	Facilitateurs de projet	226.912,73	142.669,52	229.024,28	232.124,00	235.352,97	589.818,46	589.861,88	691.348,38	833.106,12	835.872,71	
844927	Cellule Études et Formations	144.417,25	136.412,41	132.455,43	95.915,00	93.980,93	573.504,73	554.078,65	489.268,94	543.582,73	525.951,65	
844928	Cellule Alphabétisation	85.520,85	64.569,51	107.827,84	107.100,00	0,00	305.169,34	337.168,15	354.546,62	444.997,45	419.105,97	
844929	Actiris	157.726,61	168.702,32	163.339,26	163.329,00	163.339,26	157.726,61	0,00	163.339,26	163.329,00	163.339,26	
84496	Médiation de dettes	1.102.054,80	1.342.591,14	1.234.541,48	1.249.457,00	1.266.084,05	1.257.329,89	1.266.954,65	1.311.427,92	1.500.994,84	1.463.777,71	
9220	Habitations sociales	59.241,36	73.687,77	81.233,90	95.000,00	95.000,00	51.760,30	71.115,46	56.335,39	42.643,01	55.933,20	
92201	Logement d'urgence	1.594,04	2.043,82	48.111,34	25.550,00	25.550,00	68.080,41	9.462,31	4.380,31	28.516,31	4.380,31	
92202	Logements Kangourou	46.417,87	88.055,10	80.658,43	43.100,00	73.100,00	24.102,63	63.003,44	57.928,44	54.141,79	83.220,13	
92203	Logements d'urgence 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12.422,42	0,00	0,00	0,00	0,00	
92204	Logements sociaux (Jeunes)	0,00	0,00	22.030,00	22.030,00	22.030,00	0,00	0,00	8.779,71	24.173,91	16.767,30	
Totaux		93.516.254,79	92.419.218,81	95.273.217,39	94.825.628,40	99.444.154,66	92.736.848,84	93.229.373,07	92.671.594,61	93.719.180,71	97.995.214,90	

<u>Tableau I : Résultats des sous-fonctions en exploitation</u>

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget init. 2015	Budget 2016
10	Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	Général	22.330.782,54	24.039.217,59	26.878.370,65	24.856.104,14	26.368.278,14
190	Dette générale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220	Lits de crise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2202	Protocole III Logements Kangourou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
290	Fonds	2.801.156,10	2.922.133,30	2.984.623,88	2.984.624,00	3.017.923,00
690	Prélèvements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1230	Administration générale	-6.852.772,46	-7.362.008,48	-7.486.087,97	-7.146.733,18	-7.383.485,68
1290	Patrimoine privé	512,14	802,31	1.075,73	-4.127,38	-3.532,74
1310	Services généraux	-1.222.715,72	-1.437.711,01	-1.441.484,19	-1.642.991,72	-1.746.527,21
1370	Service Bâtiments	0,00	-69.917,25	-70.685,97	-24.403,16	-40.646,33
8015	Fonds d'énergie	0,00	18.125,20	0,00	0,00	0,00
801510	Fonds d'énergie - Mission du service public « ordonnance électricité et gaz »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80901	Écrivain public	0,00	0,00	0,00	0,00	-32.646,15
8290	Avances	-801,42	0,00	0,00	0,00	0,00
8320	Aide sociale	-11.175.574,45	-13.031.051,87	-12.185.266,32	-12.107.429,01	-12.662.611,69
832040	Promotion de la participation sociale et de l'épanouissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832041	Pauvreté infantile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
832050	Fonds social de l'eau (Hydrobru)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8341	Maison de Repos	-1.255.621,87	-1.717.939,35	-1.588.029,29	-1.652.687,23	-1.072.930,05
83424	Centre de rencontre Marie-José	-119.150,61	-103.881,87	-102.047,01	-119.029,40	-167.284,53
83425	Centre de jour « Arcadia »	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
83426	Centre de jour « Centre/bas Molenbeek »	0,00	0,00	0,00	-1399,00	-1.399,00
8343	Lits courts séjours	-796,42	0,00	0,00	0,00	0,00
8360	Maison d'accueil	-94.262,22	-178.370,92	-104.609,40	-105.291,59	-141.362,14
8441	Aides familiales	-319.962,44	-394.389,35	-490.028,68	-408.905,97	-457.145,38
8446	Repas à domicile	-31.730,59	-35.615,98	-40.726,00	-26.275,09	-29.841,51
8447	Service Dépannage	0,00	478,00	0,00	0,00	0,00
84471	Service Dépannage (Déma-R-âges)	-94.127,09	-170.506,60	-167.286,38	0,00	0,00
8448	Service Nettoyage	-182.141,32	-195.275,17	-188.821,73	-179.504,22	-160.129,34
84492	Service réinsertion socioprofessionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844920	Agence sociale d'intérim	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844921	Réinsertion socioprofessionnelle - article 60§7	-1.454.592,28	-1.829.108,19	-2.018.469,27	-1.388.059,93	-2.072.354,02
844923	Réinsertion socioprofessionnelle article 61 - Primo-arrivants	-59.744,40	-56.577,02	-55.897,58	0,00	0,00
844925	Cellule Emploi	-273.022,26	-335.644,65	-284.874,68	-326.063,41	-371.954,58
844926	Facilitateurs de projet	-362.905,73	-447.192,36	-462.324,10	-600.982,12	-600.519,74
844927	Cellule Études et Formations	-429.087,48	-417.666,24	-356.813,51	-447.667,73	-431.970,72
844928	Cellule Alphabétisation	-219.648,49	-272.598,64	-246.718,78	-337.897,45	-419.105,97
844929	Actiris	0,00	168.702,32	0,00	0,00	0,00
84496	Médiation de dettes	-155.275,09	75.636,49	-76.886,44	-251.537,84	-197.693,66
9220	Habitations sociales	7.481,06	2.572,31	24.898,51	52.356,99	39.066,80
92201	Logement d'urgence	-66.486,37	-7.418,49	43.731,03	-2.966,31	21.169,69
92202	Logements Kangourou	22.315,24	25.051,66	22.729,99	-11.041,79	-10.120,13
92203	Logement d'urgence 2	-12.422,42	0,00	0,00	0,00	0,00
92204	Logements sociaux (Jeunes)	0,00	0,00	13.250,29	-2.143,91	5.262,70
Totaux		779.405,95	-810.154,26	2.601.622,78	1.106.447,69	1.448.939,76

### <u>Tableau II</u>

			Rece	ttes d'investisse	ment			Dépe	nses d'investisse	ment	
		Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget initial 2015	Budget 2016	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget initial 2015	Budget 2016
90	Général	336,95	566,58	418,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
690	Prélèvements	505.947,19	203.757,99	0	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1230	Administration générale	306.731,36	1.718.062,78	529.406,24	1.194.185,00	1.268.259,66	720.200,62	1.992.661,63	857.197,74	1.665.190,68	1.967.314,19
1290	Patrimoine privé	0,00	225.403,13	12.332,70	0,00	0,00	0,00	225.403,13	0,00	22.540,31	22.540,31
1370	Service Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	25.000,00	5.998,95	6.306,44	5.991,27	2.194,55	27.194,55
8341	Maison de repos	371.620,90	595.741,81	1.733.057,59	605.000,00	635.000,00	413.534,71	856.536,69	2.028.136,40	1.168.125,14	1.280.682,45
83424	Centre de jour « Arcadia »	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8360	Maison d'accueil	76.956,42	30.506,29	357.710,84	140.000,00	100.000,00	77.719,80	44.000,19	366.237,82	178.478,85	170.364,76
8441	Aides familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8446	Repas à domicile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10.682,09	10.682,00	8.266,85	0,00	0,00
8447	Service Dépannage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
84471	Service Dépannage (Déma-R-âges)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844922	Réins.socMol-Job-Info	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9220	Habitations sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	20.000,00	34.658,91	38.723,00	34.659,50	33.685,50	53.685,50
92201	Logement d'urgence 1	16.874,04	0,00	0,00	0,00	0,00	16.874,04	0,00	0,00	0,00	0,00
92202	Logements Kangourou	0,00	17.723,20	0,00	0,00	0,00	1.000,00	19.696,61	2.421,34	5.167,66	5.167,66
92204	Logements sociaux (Jeunes)	0,00	405.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405.000,00	642,14	20.250,00	20.250,00
Totaux		1.278.466,86	3.196.761,78	2.632.926,21	1.989.185,00	2.098.259,66	1.280.669,12	3.599.009,69	3.303.553,06	3.095.632,69	3.547.199,42

### <u>Tableau III</u>

Rubriques	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget initial 2015	Budget 2016
1. Charge par tête habitant	226,13	236,66	267,30	249,90	262,85
2. Subvention communale	21.232.428,85	22.400.405,39	25.354.696,63	23.703.900,00	25.122.274,00
3. FSAS	2.801.156,10	2.922.157,00	2.984.623,88	2.984.624,00	3.017.923,00
4. Subventions de la COCOM hors FSAS	1.020.632,83	1.038.000,00	940.028,29	1.016.000,00	986.000,00
5. Récapitulation générale des recettes de l'exercice propre (hors fact. interne et investiss.)	91.738.713,31	90.463.215,87	93.310.695,63	94.825.928,40	97.408.668,44
6. Récapitulation générale des dépenses de l'exercice propre (hors fact. interne et investiss.)	90.959.307,36	91.273.370,13	90.709.072,85	93.719.180,71	95.964.658,54
7. Tableau correctif	1.071,15	-299.958,20	-1.860.196,63	0,00	0,00
8. Comparaison des recettes de prestations	5.800.144,33	5.533.602,04	5.786.522,61	5.842.352,00	5.449.795,03
9. Comparaison des recettes de transferts	85.908.810,13	84.910.454,66	87.516.842,05	87.000.040,03	91.956.671,90
10. Comparaison des recettes de produits financiers	29.758,85	19.159,17	7.330,97	6.951,37	6.951,37
11. Comparaison des dépenses de personnel	27.720.461,55	30.204.433,67	30.991.711,86	31.534.190,01	31.502.081,57
12. Comparaison des dépenses de fonctionnement	3.910.389,69	4.023.526,79	3.971.879,57	3.944.867,94	3.840.963,94
13. Comparaison des dépenses de redistribution	58.915.669,08	56.657.487,15	55.365.190,66	55.744.988,00	60.194.919,81
14. Comparaison des dépenses de charges financières	412.787,04	209.821,76	380.290,76	518.849,76	426.693,23
15. a. Revenu d'intégration (montant)	33.588.645,37	33.904.117,32	35.590.096,95	36.288.000,00	41.778.000,00
15. b. Nombres RIS	3.993	4.080	4.201	4.200	4.600
16. a. Aide sociale équivalente au RIS (montant)	15.499.097,27	12.952.538,54	11.518.462,97	12.240.000,00	11.050.000,00
16. b. Nombres d'ERIS	1.648	1.374	1.184	1.100	1.100
17. Pensions du personnel du Centre à charge du budget communal (retraite et survie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18. Pensions du personnel du Centre à charge du budget du CPAS (retraite et survie)	1.459.439,49	1.665.700	1.841.109,98	1.850.000,00	1.923.599,31
19. Charges totales d'emprunt du centre à charge du budget communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20. Charges totales d'emprunt du Centre à charge du budget du CPAS	1.147.997,60	1.203.176,99	1.055.500,51	1.625.297,45	1.864.094,85
21. Autres dépenses à charge du budget communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22. Nombre d'habitants de la commune	93.893	94.653	94.854	94.854	95.576

Tableau IV: Dépenses de personnel par sous-fonction

Sous-fonction	Compte 2012	Compte 2013	Compte 2014	Budget initial 2015	Budget 2016
0090	253.668,82	151.924,91	198.031,41	300.000,00	300.000,00
0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02201	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02202	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1230	6.075.232,98	6.533.595,24	6.592.617,17	6.396.563,00	6.468.824,42
1310	1.997.318,84	2.135.875,44	2.189.700,01	2.244.304,00	2.270.264,49
1370	435.227,19	461.730,03	460.254,64	418.415,00	417.439,06
8015	61.971,20	44.242,07	0,00	0,00	0,00
8090	0,00	0,00	0,00	0,00	32.646,15
8320	5.047.660,64	5.683.627,15	6.107.581,93	6.751.335,00	7.119.542,47
8341	6.620.623,63	6.748.782,32	6.830.472,32	6.770.944,00	6.413.090,75
83424	100.882,63	85.757,32	85.954,05	86.323,00	148.712,63
8360	655.116,61	644.685,24	600.162,00	641.520,00	639.360,21
8441	882.216,66	976.045,16	961.492,77	959.290,00	957.748,56
8446	48.400,86	49.583,70	54.272,44	50.084,00	47.469,27
8447	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
84471	168.719,51	176.987,79	182.570,16	0,00	0,00
8448	277.313,39	274.657,47	269.175,16	279.892,00	255.996,77
84492	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844920	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844921	2.672.438,11	3.828.370,85	3.892.819,43	3.788.063,01	3.538.656,23
844922	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
844923	59.423,90	56.516,89	55.703,83	0,00	0,00
844925	414.121,03	437.736,54	416.436,73	465.516,00	480.351,46
844926	568.858,06	552.000,18	660.296,92	783.019,00	792.576,53
844927	533.013,66	491.917,23	437.869,09	474.131,00	462.093,92
844928	270.906,11	329.502,27	333.359,52	411.996,00	371.980,69
84496	577.347,72	540.895,87	662.942,28	712.795,00	760.963,87
92202	0,00	0,00	0,00	0,00	24.364,09
Totaux	27.720.461,55	30.204.433,67	30.991.711,86	31.534.190,01	31.502.081,57

# ANNEXE 6 : Nombre de membres du personnel par grade

Tableaux reprenant le nombre de membres du personnel par grade au 30/06/2015.

#### Personnel statutaire

Grade	Cadre	Effectif	Genre		Dom	nicile
			F	М	RBC	Hors RBC
NIVEAU A	Nomb	re d'ETP		Nom	bre de persor	nnes
A11 bis	1	1		1		1
A10 bis	2	2		2	1	1
A9	1					
A8	1					
A7	2	1		1	1	
A6		1		1		1
AH6	1	1	1		1	
A5	6	2	1	1	1	1
AH5	1					
A4	6	2	1	1	1	1
AH4	1					
A3						
AH3, 1-2-3						
A2, 1-2-3						
AH2, 1-2-3						
A1, 1-2-3	12	9	7	2	5	4
AH1, 1-2-3						
TOTAL NIVEAU A	34	19	10	9	10	9

Grade	Cadre	Effectif	Genre		Dom	nicile
			F	М	RBC	Hors RBC
NIVEAU B	Nomb	re d'ETP		Nom	bre de persor	nes
BH8						
ВН7						
вн6	1	2	2		1	1
BH5	8	1		1		1
BH4	4	1	1		1	
B4	24	18,27	14	6	11	9
BH1, 1-2-3	109	20,90	18	7	14	11
B 1, 1-2-3	16	11,90	6	7	9	4
TOTAL NIVEAU B (inclus les BH)	162	55,07	41	21	36	26
NIVEAU C	Nomb	re d'ETP	Nombre de personnes			
C4	12	4	2	2		4
CH2, 1-2-3	1	1	1			1
C1, 1-2-3	81	25,70	21	7	10	18
CH 1, 1-2-3						
TOTAL NIVEAU C (inclus les CH)	94	30,70	24	9	10	23
NIVEAU D	Nomb	re d'ETP		Nom	bre de persor	nnes
D4	8	9,10	5	6	6	5
D 1-3	45	15,90	15	4	8	11
TOTAL NIVEAU D	53	25	20	10	14	16
NIVEAU E	Nomb	Nombre de personnes				
E4	7	5	2	3	3	2
E 1-3	50	19,60	15	7	14	8
TOTAL NIVEAU E	57	24,60	17	10	17	10
TOTAL GENERAL	400	154,37	112	59	87	84

### Personnel contractuel

		Effectif		Autres mises au travail Genre		nre	Domicile	
Grade	ACS Loi 1978	Autres contractuels subventionnés	Contractuels à charge CPAS	Article 60§7 (*)	F	М	RBC	Hors RBC
NIVEAU A		Nomb	re d'ETP			Nom	bre de persor	nes
A11 bis								
A10 bis								
A9								
A8								
AH8								
A7			1			1	1	
A6								
A5			1		2	1	2	1
AH5								
A4		2	3,80		5	1	5	1
AH4								
A3								
AH3, 1-2-3								
A2, 1-2-3								
AH2, 1-2-3								
A1, 1-2-3		7	11		14	5	9	10
AH1, 1-2-3								
TOTAL NIVEAU A		9	16,80		21	8	17	12

<sup>(\*)</sup> Mis au travail au sein du CPAS

		Effectif		Autres mises au travail	Ge	nre	Domicile	
Grade	ACS Loi 1978	Autres contractuels subventionnés	Contractuels à charge CPAS	Article 60§7 (*)	F	М	RBC	Hors RBC
NIVEAU B		Nomb	re d'ETP			Nom	bre de persor	nes
BH8								
BH7			1		1			1
вн6								
BH5								
BH4			1,80		2		1	1
B4	2	3	11,10		14	3	7	10
BH1, 1-2-3	6,26	38,60	106,22		135	37	80	92
B 1, 1-2-3		5,60	10,80		12	6	12	6
TOTAL NIVEAU B (inclus les BH)	8,26	47,20	130,92		164	46	100	110
NIVEAU C		Nomb	re d'ETP		Nombre de personnes			
C4		1	2,80		2	2	2	2
CH2, 1-2-3			5,80		9	1	5	5
C1, 1-2-3	9,80	11,20	57,95		73	15	58	30
CH 1, 1-2-3								
TOTAL NIVEAU C (inclus les CH)	9,80	12,20	66,55		84	18	65	37
NIVEAU D		Nomb	re d'ETP		Nombre de personnes			nnes
D4								
D 1-3	1	4,10	17,39		23	5	22	6
TOTAL NIVEAU D	1	4,10	17,39		23	5	22	6
NIVEAU E	Nombre d'ETP				Nom	bre de persor	nes	
E4								
E 1-3	17,90	5,50	30,54	340	155	248	385	18
TOTAL NIVEAU E	17,90	5,50	30,54	340	155	248	385	18
TOTAL GENERAL	36,96	78,00	262,20	340	447	325	589	183

<sup>(\*)</sup> Mis au travail au sein du CPAS

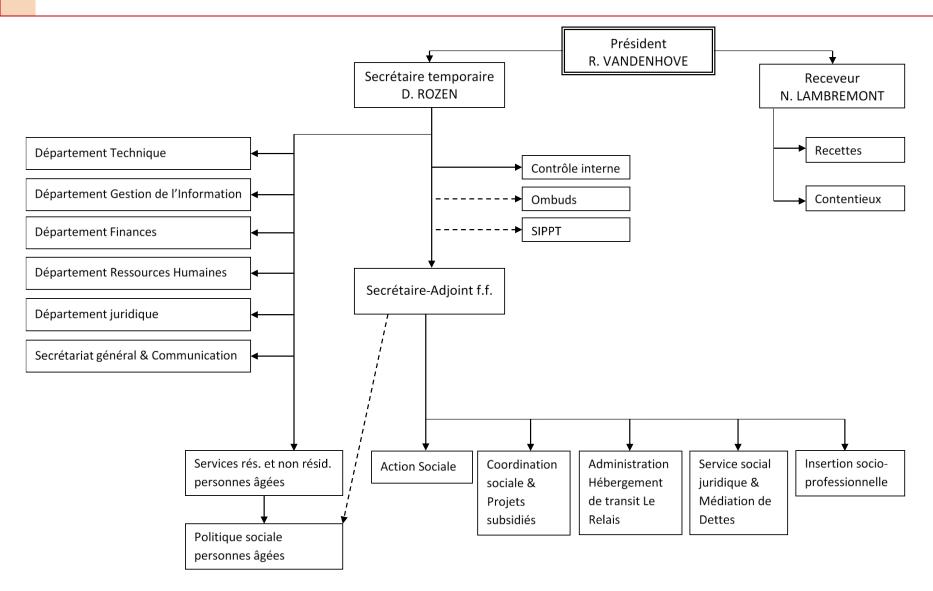
# **ANNEXE 7 : Charges de personnel**

	Personnel statutaire effectif	Contractuels à charge du CPAS		
COUT TOTAL	8.567.900,02	13.003.933,79		

	ACS	Autres contractuels subventionnés	Article 60§7
COUT TOTAL NET *	835.610,20	1.415.445,58	2.756.959,86

<sup>\*</sup> Le coût total sans les subventions

# **ANNEXE 8 : Organigramme du CPAS**



# LISTE DES ABBRÉVIATIONS

Agents Contractuels Subventionnés
Aide Médicale Urgente
Association Sans But Lucratif
Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale
Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
Bureau Permanent
Cellule Données Usagers
Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise
Cellule de lutte contre l'exclusion sociale
Commission Communautaire Commune
Équivalent du revenu d'intégration sociale
Equivalent Temps Plein
Français Langue Etrangère
Fonds spécial de l'aide sociale
Fonds Social Européen
Gestion électronique des documents
Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement
Institut national d'assurance maladie-invalidité
Insertion socioprofessionnelle
Molenbeek Agence Immobilière Sociale
Modification Budgétaire
Maison de repos

MRS	Maison de repos et de soins
ORPSS	Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale
PIIS	Projet Individualisé d'Intégration Sociale
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RH	Ressources Humaines
RIS	Revenu d'intégration sociale
SIPPT	Service Interne de Prévention et de Protection au Travail
SISP	Société Immobilière de Service Public
SPP IS	Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale
SRH	Service Ressources Humaines
SSG	Service Social Général
STAR	Situation, Travail, Action, Résultat

## INFORMATIONS GÉNÉRALES



Administration centrale (rue Alphonse Vandenpeereboom 14)

Tél. général : 02/412.53.11

Antenne Osseghem : 02/412.53.46 Cellule Emploi : 02/412.53.30 Cellule Article 60 : 02/412.53.37 Cellule Transition : 02/412.53.27

Cellule Participation et activation sociale : 02/412.53.51

Espaces numériques: 02/412.53.78

**Site des Ateliers** (rue des Ateliers 19) Antenne Historique : 02/412.47.70 Aide Médicale Urgente: 02/412.47.70

Cellule de Prévention en Énergie: 02/412.47.86

Médiation de Dettes: 02/412.47.86

**Site Delaunoy** (rue Delaunoy 58-60) Antenne Duchesse: 02/563.26.41

Cellule Études et Formations: 02/563.26.88

**Président :** Roland VANDENHOVE **Secrétaire temporaire :** Didier ROZEN

**Receveur:** Nils LAMBREMONT

Site Arcadia (rue Ferdinand Elbers 20)

Maison de repos et de soins Résidence Arcadia : 02/481.99.00

Maisons Kangourou : 02/481.99.40 Aide à Domicile : 02/481.99.79 Repas à domicile : 02/481.99.86

Site de la Vieillesse Heureuse (rue de la Vieillesse Heureuse 2-2A)

Antenne Haut: 02/481.99.95

**Site Parc Marie-José** (avenue de Roovere 3) Centre de rencontre Marie-José : 02/414.23.70

Site du Maritime (rue Vandenboogaerde 64-66)

Maison d'accueil Le Relais : 02/421.32.80

Antenne Maritime: 02/421.32.70

**Site Gosselies** (rue de Gosselies 8) Antenne Gosselies : 02/563.48.10

### **APPROBATION**

La présente note de politique générale a été jointe au budget de l'année 2016, approuvé par le Conseil de l'Action sociale en séance du .

Présents:

Monsieur Roland Vandenhove Président Monsieur Marc Dumont Membre Madame Dina Bastin Membre Monsieur Pascal Gardinal Membre Madame Arlette De Backer Membre Madame Tania Dekens Membre Monsieur Abdellah Achaoui Membre Madame Kenza Yacoubi Membre Madame Frédérique Mainjot Membre Monsieur Razvan Lizo Membre Membre Madame Carine Liekendael Membre Monsieur Jean-Yves Kitantou Membre Monsieur Didier Van Merris

Didier ROZEN Secrétaire temporaire du CPAS

Monsieur Didier Rozen

Roland VANDENHOVE Président du CPAS

Secrétaire temporaire